

COMMUNE DE MILLAS

**Procès-verbal de la séance
du conseil municipal
du 3 mars 2026**

**approuvé lors de la séance
du conseil municipal
du 28 mars 2026**

par

27 voix pour

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 MARS 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 février 2026, et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni le **mardi 3 mars 2026, à 9 h**, en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 26 février 2026

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORCADE Claude, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier,

Absents excusés :

BOUTELLIER Jean-Pierre, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, DOUFFIAGUES Jocelyne, FORASTÉ Guy, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, PINELL Daniel, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick, VIDAL Sylvie,

Absents ayant donnés procuration :

THAMI Halima à BIENAIMÉ Régis,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU DÉBUT DE LA SÉANCE

DECISIONS DU MAIRE.

01. **COMMUNE. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.**
02. **REGIE DES EAUX. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.**
03. **PROTECTION FONCTIONNELLE D'UNE FONCTIONNAIRE TERRITORIALE. CONVENTION.**
04. **A.N.T.A.I.. CONVENTION POUR LES AVIS DE MISE EN FOURRIERE.**
05. **POLICE MUNICIPALE. CONVENTION AVEC LE STAND DE TIR DE BANYULS SUR MER.**
06. **POLICE MUNICIPALE. CONVENTION AVEC LE STAND DE TIR DE BAIXAS.**
07. **OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE CONJOINTES DE « FOOD TRUCK » ET « AIRE DE JEUX ».**

08. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « SANTE ». ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTE » SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Les membres approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2026.

DECISIONS DU MAIRE

Par délibération du 15 Juillet 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire de prendre des décisions relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Délibérante.

Le Maire doit ensuite en rendre compte au Conseil Municipal.

➤ Par décision DM-DP-2025-39 du 30 décembre 2025, le Maire accepté la proposition de l'entreprise IMTM, située 26, allée Alfred Nobel à 66600 Rivesaltes, pour un montant H.T. de 51 640 €, portant sur la fourniture et l'installation de deux tribunes au stade municipal Roger Roquefort.

➤ Par décision DM-DP-2025-40 du 16 décembre 2025, la Commune loue à Gérard Bournet le 1^{er} étage du logement communal situé 3, place Lafayette à Millas. Le bail de location débute du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2026, pour un loyer mensuel fixé à 400 €.

➤ Par décision DM-DP-2026-01 du 22 janvier 2026, le Maire a accepté la proposition du SY.DE.EL. 66 portant sur la fourniture et l'installation d'horloges connectées dans les armoires d'éclairage public de la Commune et a approuver le montant de la contribution totale de la commune à 10 271.68 €, déduction faite des subventions accordées directement au SY.DE.EL. 66. Par ailleurs, le montant sera facturé dans l'appel à contribution émis par le SY.DE.EL.66 dans la rubrique « Maintenance et exploitation annuel »,

➤ Par décision DM-DP-2026-02 du 30 janvier 2026, le Maire décidé de retenir l'offre de l'Office National des Forêts pour la somme H.T. de 4 850 € correspondant à une mission d'expertise et de diagnostic avec mise en œuvre du test de traction sur l'état sanitaire et mécanique de 5 platanes situés en zone urbaine, numérotés 60, 61, 69, 88, 109,

Mme Quintus demande si le diagnostic des platanes a eu lieu. M. le Maire répond que « oui » mais que les résultats ne sont pas encore connus.

➤ Par décision DM-DP-2026-03 du 30 janvier 2026, le Maire accepté la proposition de l'entreprise AXIO Ingénierie, situé 393, rue Ettore Bugatti à 66000 Perpignan, pour un montant H.T. de 6 500 €, portant une étude de faisabilité d'installation de chauffage-climatisation sur le bâtiment de la mairie. Cette étude de faisabilité porte sur l'état des lieux, la numérisation du bâtiment au format Dwg exploitable par logiciel de dessin, le plans d'implantation Avant-Projet Sommaire (A.P.S.), un budget prévisionnel tous corps d'état, le phasage des travaux en concordance avec les investissements.

Concernant l'étude de faisabilité pour l'installation d'une climatisation dans le bâtiment de la mairie, Mme Quintus demande dans quel état sont les menuiseries, si elles sont en double vitrage. M. le Maire répond qu'elles sont en bon état puisqu'elles ont été refaites lors de la restauration du bâtiment.

01. COMMUNE. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'Assemblée délibérante doit procéder, dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, à un débat sur les orientations budgétaires. Le débat ne constitue pas un engagement, les choix définitifs étant arrêtés dans le cadre du vote du budget. La loi N.O.T.Re. a précisé les modalités de présentation :

↳ Présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.),

↳ Les informations font l'objet d'une publication,

La présentation de ce rapport donne lieu au débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Noguera Joseph demande à quoi correspondent les 6000 euros de sécurisation du parking Gambetta. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une porte automatique qui est en cours d'installation.

Senyarich Olivier demande des précisions sur le mandat à l'article 2031 portant sur les « missions complémentaires phase 3 vidéoprotection ». M. le Maire répond qu'il s'agit d'une erreur sur l'objet du mandat : il s'agit de la phase 2. Suite à une demande de précision d'Olivier Senyarich, M. Le Maire confirme que la phase 3 n'est pas enclenchée.

Olivier Senyarich demande concernant l'étanchéité des toits terrasses de la halle si l'ensemble du toit terrasse de la halle a été étanchéifié en même temps que le toit du foyer. M. le Maire répond que non. C'est pour cela qu'il y a des fuites au foyer. L'étanchéité devra être refaite correctement.

Joseph Noguera demande le montant du loyer du 24, rue Gambetta qui a été rénové. M. le Maire répond que le loyer est, de mémoire, de 400 euros. Joseph Noguera remarque que c'est un peu le même montant que « le central » au-dessus du CCAS. Il précise que seulement un étage du « central » est actuellement loué et la surface est la même. M. le maire précise que les travaux engagés pour sécuriser la maison de la personne qui occupe actuellement « le central » vont être remboursés à la Commune suite à la vente imminente de la maison du propriétaire. D'autres immeubles dans la Commune risquent de devoir être

mis en péril. Une réunion avec l'ARS et la DDTM aura lieu la semaine prochaine concernant un immeuble. Le propriétaire a été relancé par la mairie, les locataires et l'ARS sans succès.

Concernant la prospective des investissements, Olivier Senyarich se demande si le schéma directeur pluvial n'a pas été fait en même temps que le schéma directeur de l'eau potable et de l'assainissement. M. le Maire précise que le pluvial c'est la ville et l'assainissement l'eau. Il fallait des compléments d'information, notamment concernant les avaloirs.

Olivier Senyarich revient sur la sécurité et demande confirmation qu'il n'est pas prévu dans les prospectives de phasage 3 sur la vidéoprotection. M. le Maire répond qu'il faut déjà étudier les implantations, faire les devis pour les caméras et le formaliser en le passant à la commission de vidéoprotection. Le budget étant voté au plus tard fin avril, il reste 6 mois en enlevant les mois d'été pour étudier tout cela et décrocher les subventions. Il précise que Olivier Senyarich a vu comme lui que pour les phases 1 et 2 il y a eu des retards pour des tas de raison, donc il a été considéré que cela ne pourrait pas être fait sur 2026. Cela changera peut-être selon l'avancement du dossier entre aujourd'hui et le budget. Le ROB est un projet qui présente des prospectives et il peut donc y avoir des modifications.

Olivier Senyarich répond qu'il entend bien les délais nécessaires mais qu'il pensait que les études nécessaires avaient été faites en amont. M. le Maire répond que c'est le cas mais qu'elles n'ont pas été validées par la commission qui s'arrête de mars à mai jusqu'à ce que les instances se mettent en place. La première réunion de la commission de vidéoprotection aura lieu certainement au mois de mai et il y a déjà d'autres dossiers donc pour Millas ce ne sera pas avant septembre et octobre. Il faut attendre la validation de la commission pour pouvoir déposer les demandes de subventions. La phase 3 est donc projetée pour 2027, elle complètera les 20 caméras de la dernière phase en implantant de nouvelles caméras en cœur de ville, sur les alentours et sur des points sensibles.

Concernant l'autorisation de programme pour la maison Hoogland, M. le Maire précise qu'il a été décidé de ne pas lancer les travaux en période pré-électorale. Le projet est déjà réalisé par l'architecte.

Olivier Senyarich demande si une étude de faisabilité a été faite. M. le Maire répond qu'une évaluation a été faite de ce que pouvait rapporter cet immeuble : un cabinet médical peut être loué entre 600 et 2 000 euros. Il faut ensuite savoir si on veut attirer des médecins ou pas. Ce ne seront pas des médecins ou paramédicaux salariés mais libéraux. On a déjà un médecin généraliste intéressé et deux paramédicaux aussi. Et on espère avoir un spécialiste : un ophtalmo, un gynécologue. Ce sont des pistes étudiées avec une société spécialisée et le Centre Hospitalier de Perpignan. Olivier Senyarich demande s'ils peuvent avoir le document. M. le Maire dit qu'il n'y en a pas car cela dépend du prix du loyer qui sera voté en conseil municipal. Il peut être fixé entre 600 et 2 000 euros en comparant avec les alentours et Perpignan. On n'est pas à Perpignan. Il faudra faire un choix entre l'investissement, la participation de la Commune à l'installation de nouveaux médecins et le risque de manque de médecins puisque deux médecins du centre de santé sont proches de la retraite. Au centre de santé, c'est la Région qui recrute mais, comme les Communes, elle connaît des difficultés pour recruter des médecins. Il pense que toutes les personnes dans la salle et dans le public sont conscientes de cette problématique. Ce n'est pas l'équilibre financier qu'il faut chercher mais aussi le confort des citoyens puisque la santé est aujourd'hui une de leurs préoccupations principales.

Régis Bienaimé demande s'il y a bien 65 000 euros de prévu pour l'extension du centre de santé, ce à quoi M. le Maire répond positivement. Régis Bienaimé ajoute alors qu'on est plus sur le même montant que la dernière fois qui était de 255 000 euros. M. le Maire répond que ce n'était pas ce montant-là. Il aurait dit 90 000 euros, c'est possible mais pas 255 000 euros.

M. le Maire souhaite préciser, concernant la liste des investissements, que les investissements sont réalisables s'ils sont subventionnés donc les projets réalisés dépendront des subventions. Concernant l'extension de la ZAE Los Palaus qui concerne plus la Communauté de Communes, c'est un travail engagé depuis 2021 avec son adjointe à l'urbanisme. Il annonce que la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. (DP.MEC.) est finie. La commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable, ainsi que la DDTM. La phase d'acquisition des terrains va commencer. La DP.MEC. a été votée en Conseil communautaire. On pourrait penser qu'en 2026 les terrains seront acquis et que les premiers

travaux pourront commencer en 2026 et les premières pierres des bâtiments arriver fin 2027. Nous avons contacté et été contactés par plusieurs entreprises. 70% de la zone est remplie. Ce sont des prévisions. Entre les entreprises qui souhaitent s'installer et les acquisitions il peut y avoir des changements. Le règlement intérieur de la zone a été établi pour permettre une diversité sans concurrence au niveau des commerces du centre-ville. Ce sera un bassin d'emploi pour Millas et une vitrine car dans les exigences de la DDTM il y a un volet environnemental et paysager auquel nous avons répondu. Les entreprises qui s'installeront devront respecter ces points paysagers et environnementaux. Le règlement a été établi conjointement avec la Communauté des Communes car la Commune a aussi son mot à dire. Il faut aussi savoir que le projet des entreprises qui souhaiteront s'installer sera soumis au vote du conseil communautaire. Le dernier conseil communautaire a refusé la vente d'un terrain.
Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Acte télétransmis en
préfecture le
16.03.2026

Réceptionné en
préfecture le
16.03.2026

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 17.03.2026

Rappelle que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget a lieu au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif,

Précise que ce débat ne constitue pas un engagement, les choix définitifs étant arrêtés dans le cadre du vote du budget,

Précise que la teneur du débat d'orientations budgétaires doit être retracée par une délibération qui a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au Préfet de s'assurer du respect de la Loi,

Présente et soumet au débat son rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2026,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

PREND ACTE de la présentation par le Maire des orientations budgétaires pour l'année 2026
et de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

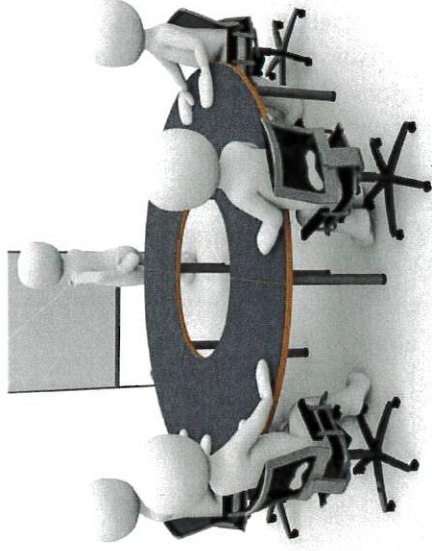
DIT que le rapport susdit de présentation du Maire est joint en annexe de la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

MILLE DE MILLAS

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N01-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026



- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), la loi exigeant que ce rapport expose à minima trois grands thèmes d'orientation :

- **Les orientations budgétaires** : le ROB doit présenter les évolutions prévues en dépenses et recettes, à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **La structure et la gestion de la dette** : le rapport indique le montant total de la dette contractée par la collectivité, la structure de l'encours ainsi que son profil d'extinction et le montant des emprunts visés à la fin de l'exercice budgétaire. Il précise également la capacité de désendettement et d'autofinancement de la collectivité.

- **Les engagements pluriannuels** : le rapport doit exposer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant les prévisions de dépenses et de recettes et le cas échéant les orientations concernant les autorisations de programme (AP).

SOMMAIRE

Au 31/12/2025

DETTE

Encours dette: 7 969 900 €

INVESTISSEMENT (hors RAR)

Dépenses : 1 750 915 €

FONCTIONNEMENT

Recettes : 7 064 731 €

Recettes: 3 265 280 €

Dépenses : 6 288 894 €

Epargne Brute : 21,27 %

PROSPECTIVES

Au 31/12/2026

Encours dette: 7 429 568 €

Trésorerie : 3 175 036 €

Recettes de fonct. : 5 931 408 €

Dépenses de fonct. : 4 254 405,25 €

RESSOURCES HUMAINES

Recettes d'invest. : 2 211 752,19€

50 % des dépenses

Dépenses d'invest. : 2 211 752,19 €

1 759 956 €

BUDGETS ANNEXES

Évolution de l'épargne

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de fonct	3 755 082	3 742 601	3 888 233	4 457 561	4 206 321	4 485 488
Dépenses Réelles de fonct dont intérêts	2 892 777	3 069 142	2 983 221	3 327 572	3 340 111	3 531 495
Dépenses Réelles de fonct hors intérêt	2 574 539	2 758 643	2 908 441	3 207 165	3 225 264	3 424 539
Épargne de Gestion	1 180 543	983 958	979 792	1 250 396	981 057	1 060 948
Intérêts	318 238	310 499	74 780	120 407	114 847	106 955
Épargne brute	862 305	673 459	905 012	1 129 989	866 210	953 993
Capital	719 923	660 830	609 326	550 818	540 332	540 332
Épargne nette	142 382	12 629	295 686	579 171	325 878	413 661

Recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement

Épargne de gestion

Intérêts

Épargne brute

Capital de la dette

Épargne nette

Pour rappel, en 2019, l'épargne nette était négative à - 82 880 €.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N01-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

Bilan de la dette

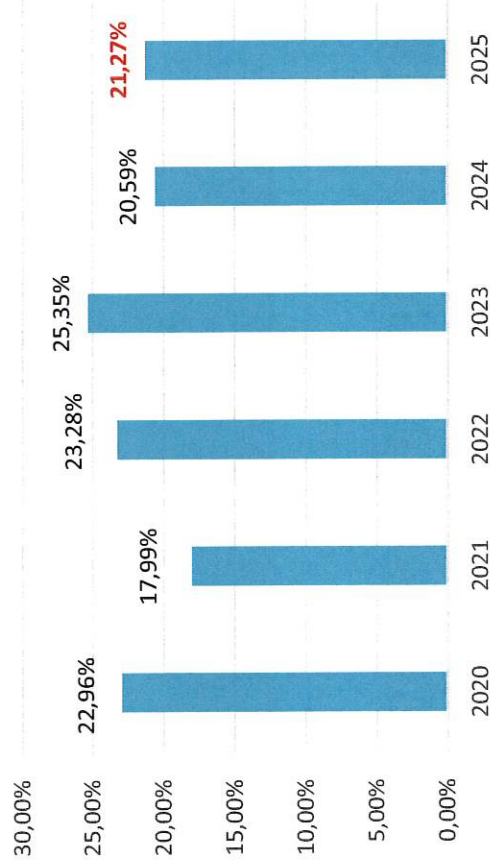
Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026:

7 969 900 €

Pour rappel capital restant dû au 01/01/2020 :

10 666 496,72 €

Taux d'épargne brute



L'épargne brute: résultat de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière de la commune. Cet excédent finance la section d'investissement et doit être supérieur, ou égal, au remboursement du capital de la dette.

L'effet levier: plus l'épargne brute est importante, plus la commune peut avoir un encours de dette élevé et une bonne capacité de désendettement.

Taux d'épargne brute: ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir et rembourser la dette.

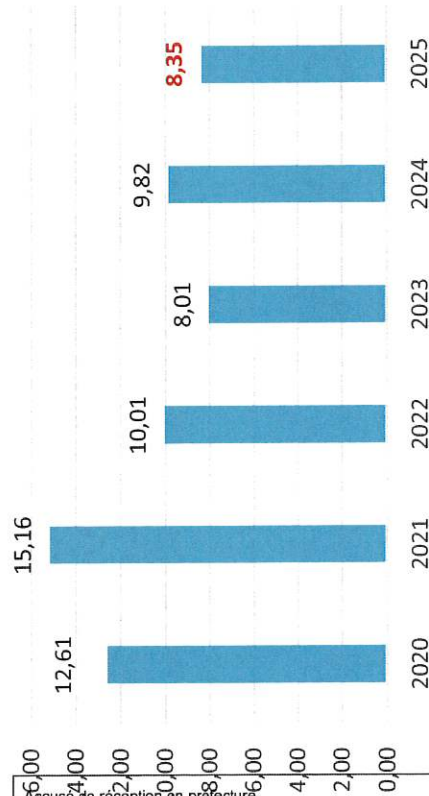
Un ratio satisfaisant se situe entre 8% et 15%.

La capacité de désendettement est l'indicateur de la solvabilité financière de la commune. Elle représente le nombre d'années nécessaire pour rembourser la totalité de la dette d'une commune si cette dernière y consacrait la totalité de son épargne brute.

Calcul : capital restant dû/épargne brute.

En 2025, un peu plus de 8 années sont nécessaires pour rembourser la totalité de la dette. (Seuil critique > 11 ans).

Capacité de désendettement



Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N01-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

Ratio 5 - encours dette / habitant: 1 827 €
(pm 1 951 € en 2024)

État de la dette

* capital fixe jusqu'en 2040

	Capital restant dû au 01/01/N	Capital	Intérêts	Annuité
2021	10 870 839,76	660 830,03	310 499,09	971 329,12
2022	10 210 009,73	608 626,27	74 780,52	683 406,79
2023	9 601 383,46	550 818,95	120 555,84	671 374,79
2024	9 050 564,51	540 332,20 *	114 846,86	655 179,06
2025	8 510 232,31	540 332,20 *	106 955,31	647 287,51
2026	7 969 900,08	540 332,20 *	99 997,77	640 329,97
2027	7 429 567,87	540 332,20 *	93 040,26	633 362,48
2028	6 889 235,67	540 332,20 *	85 863,52	626 195,72

Accusé de réception en préfecture
N° 2103038320061-03-11
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception en préfecture : 06/03/2023

Les dépenses de fonctionnement 2025

Évolution 2024/2025 (réelles + ordre) : + 79 %

Évolution 2024/2025 (dép. réelles) : + 6 %

Dépenses de fonctionnement

Charges générales : 1 042 312 €

+ 10,15 % + 96 078 €

Charges de personnel : 1 759 956 €

- 5,90 % - 110 367 €

Autres charges : 593 627 €

+ 45 % + 186 545 €

Intérêts dette : 106 955 €

- 6,87 % - 7 892 €

Atténuation de produits : 8 761 €

+ 439,14 % + 7 136 €

TOTAL DEP. REELLES FONCT : 3 531 495 €

+ 6 % + 191 384 €

Amortissements

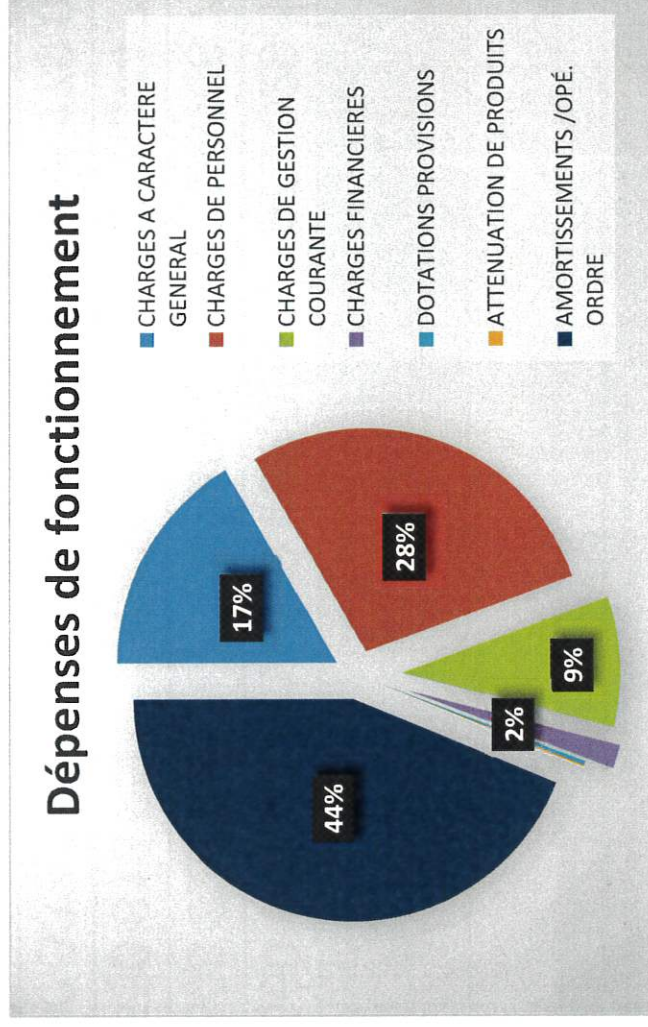
+ opé. Ordre (cessions) : 2 757 400 €

+ 1 444 % + 2 578 812 €

TOTAL DF : 6 288 894 € (+ 2 770 195 €)

(pm 2024 : 3 518 699 €)

Ratio 1 – Dépenses réelles / habitant : 809 €
pm 766 € en 2024



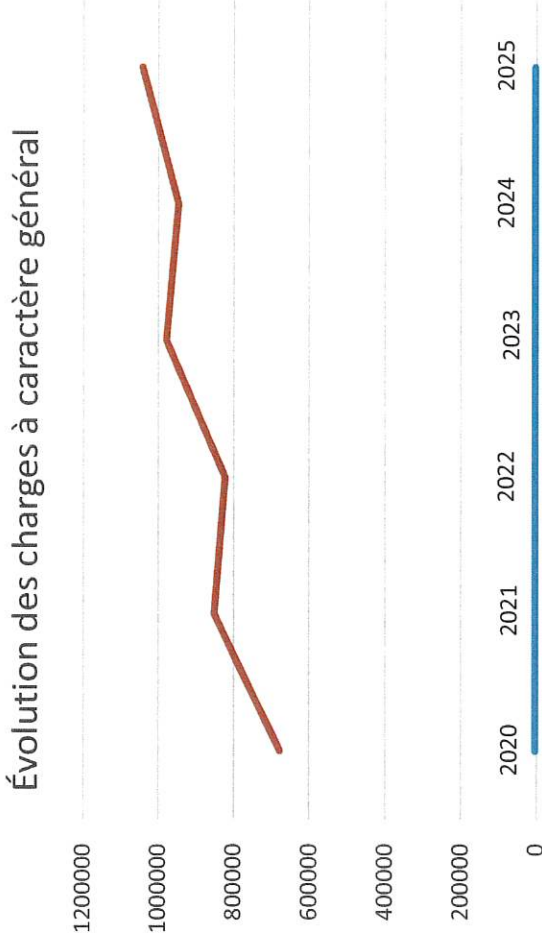
Nous constatons une forte évolution des dépenses de fonctionnement liée aux écritures d'ordre de cession de l'EHPAD (constatation de la valeur nette comptable).

Pour les dépenses réelles (+6%), l'augmentation est principalement liée à la subvention versée au CCAS pour la première année, à la contribution complémentaire au GIP et à d'autres charges exceptionnelles (reversement leg école élémentaire, etc.).

Zoom sur l'évolution des dépenses de fonctionnement

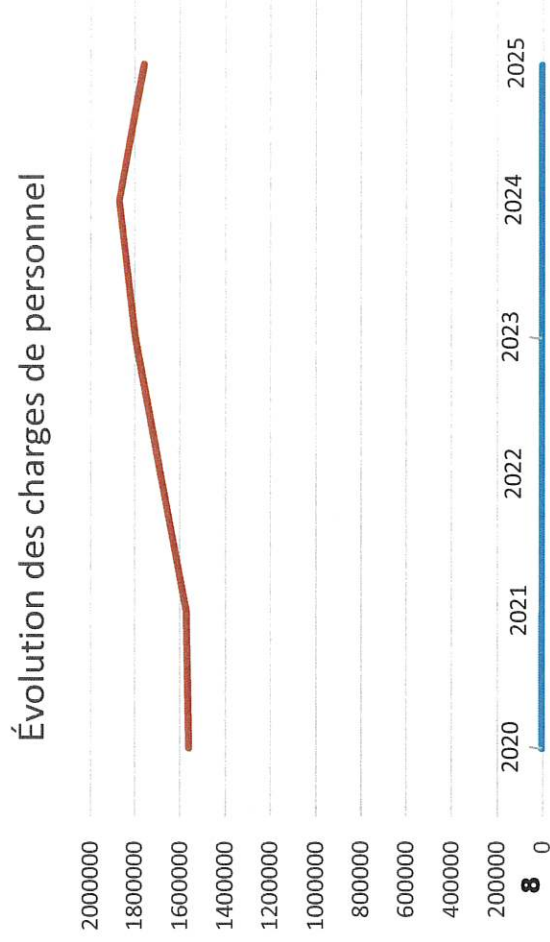
Charges à caractère général				
2020	2021	2022	2023	2025
677 426	850 329	821 466	977 737	1 042 312
Evolution	25,50%	-3,39%	19,00%	-3,22%
				10,15%

Les efforts de la part de tous les services pour réduire les charges à caractère général ont été maintenus ce qui a permis de limiter l'augmentation de ces dernières (+ 96 078 €) malgré la régularisation de factures d'électricité de 2024 pour un montant de 83 000 €. Cette régularisation déduite, l'augmentation des charges à caractère général s'établit à + 1,38%, niveau proche de celui de l'inflation (+ 0,9 %).



Charges de personnel				
2020	2021	2022	2023	2025
1 559 233	1 570 154	1 688 318	1 797 544	1 759 956
Evolution	0,70%	7,53%	6,46%	4,04%
				-5,90%

En 2023, les charges de personnel ont baissées malgré l'augmentation de 3% de la cotisation CNRACL (PP). Cette réduction s'explique notamment par les départs (retraite, fin de contrat) de l'équivalent de 2 ETP sur l'année + assurance du personnel payée en 2025 au 011.



Accusé de réception en préfecture
N° 2024-03-03-004-NO
Date de transmission : 16/03/2024
Date de réception préfecture : 16/03/2024

État du personnel au 31/12/2025

Total des emplois permanents titulaires temps complet et non complet	37
Temps complet	37
Filière administrative	9
Attaché territorial	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint ad. principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint ad. principal de 2 ^{ème} classe	3
Adjoint administratif	1
Filière technique	22
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0
Technicien territorial	0
Agent de maîtrise principal	4
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3
Adjoint technique	8
Filière médico-sociale	3
A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe	3
Filière Police Municipale	3
Brigadier chef principal de police municipale	2
Gardien-Brigadier de police municipale	1

La Commune

emploie

37 agents titulaires

contre

39 en 2024.

1 départ à la retraite,

1 départ de la

collectivité.

Total des emplois <u>non permanents</u> et <u>non titulaires</u> temps complet et non complet		3
Temps complet		2
Filière administrative		0
Adjoint administratif		1
Filière technique		2
Adjoint technique		2
Temps non complet		1
Filière technique		1
Adjoint technique à 17,30/35ème		1

Au total, la Commune compte, au 31 décembre 2025, 37 titulaires, 3 non titulaires et 1 agent PEC, soit **41 agents**.

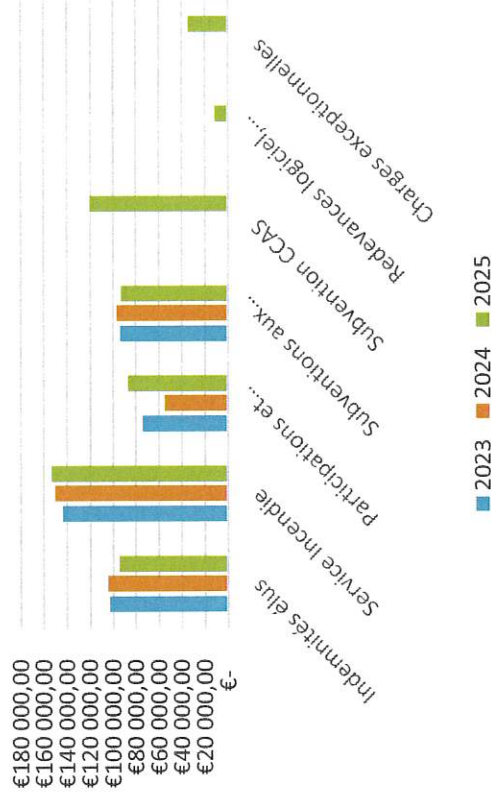
1 agent a été titularisé à temps non complet.

(pm en 2024, il y avait 42 agents dont 39 agents statutaires, 1 CDD, 1 apprenti et 1 agent PEC).

Les autres charges de gestion courante

Chapitre 65	2023	2024	2025
Indemnités élus	103 096,99 €	104 506,12 €	94 683,88 €
Service Incendie	143 647,07 €	150 685,78 €	153 548,81 €
Participations et contributions	74 059,79 €	54 890,45 €	87 035,63 €
Subventions aux associations	93 914,00 €	96 999,00 €	93 023,00 €
Subvention CCAS			120 000,00 €
Redevances logiciel, info cloud			11 055,60 €
Charges exceptionnelles			34 280,01 €
Total	414 717,85 €	407 081,35 €	593 626,93 €

Autres charges



Augmentation des charges de gestion courante (+ 186 546€) notamment liée au versement pour la première fois d'une subvention de fonctionnement au CCAS (+120 000€), à l'augmentation de la participation au GIP par rapport à 2024 (+24 920€), à des charges exceptionnelles (+ 34 280€) (reversement leg à l'école élémentaire, participation tri et broyage végétaux à la CCRC) ou d'autres imputées en 2024 au chapitre 011 (informatique en nuage) (+ 11 056€) .

Les recettes de fonctionnement

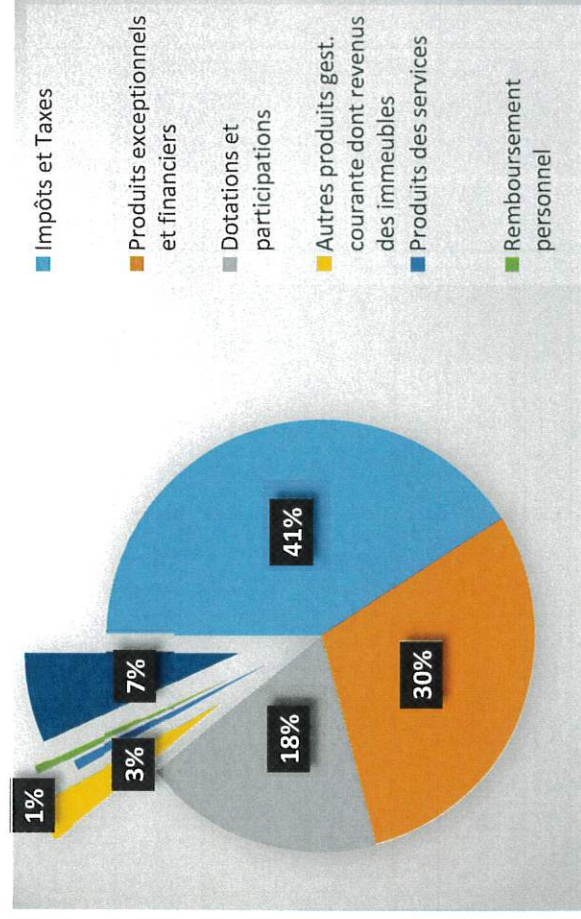
Évolution (réel + ordre) 2024/2025 : + 68 %
 Évolution (opé réelles) 2024/2025 : + 57 %

Recettes de fonctionnement

Remboursement personnel : 43 282 €	+ 7 % + 15 109 €
Produits des services : 52 298 €	- 54,29 % - 62 105 €
Impôts et taxes : 2 887 877 €	+ 7 % + 180 118 €
Dotations et participations : 1 292 751 €	+ 4 % + 53 415 €
Autres dont revenus immeubles : 198 000 €	+ 85 % + 91 172 €
Produits exceptionnels : 2 114 525 €	
Produits financiers : 53,24 €	
Opérations d'ordre : 475 943 €	
TOTAL RECETTES REELLES FONCT : 6 588 788 €	
TOTAL RF : 7 064 731 € (+ 2 858 410 €)	
	(pm 2024 : 4 206 321€)

Ratio 3 – Recettes réelles/Habitant: 1 510 €

pm 964€ en 2024



L'augmentation des recettes est portée par la vente de l'EHPAD pour 2 100 000€. On note une baisse des produits des services par rapport à 2024 liée principalement à une recette exceptionnelle sur 2024 (remboursement, par la CCRC des charges de fonctionnement des bâtiments du PIJ et de la médiathèque de 2019 à 2023 pour 65 600 €).

Recettes de fonctionnement - Détail

I – La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est composée de :

Ratio 6 – DGF/habitant (pop. DGF) : 281 €
pm 273 € en 2024

I – 1. La dotation forfaitaire

	2021	2022	2023	2024	2025
418 230 €	419 373 €	424 658 €	424 218 €	428 010 €	431 099 €
EVOLUTION ANNUELLE	0,27%	1,26%	-0,001%	0,89%	0,72%

I – 2. La dotation nationale de péréquation

	2021	2022	2023	2024	2025
180 426 €	176 271 €	179 352 €	174 300 €	174 185 €	174 687 €
EVOLUTION ANNUELLE	-2,30%	1,75%	-2,81%	-0,07%	0,29%

I – 3. La dotation de solidarité rurale

	2021	2022	2023	2024	2025
455 241 €	480 200 €	516 351 €	548 115 €	590 528 €	618 813 €
EVOLUTION ANNUELLE	5,48%	7,53%	6,16%	7,73%	4,79%

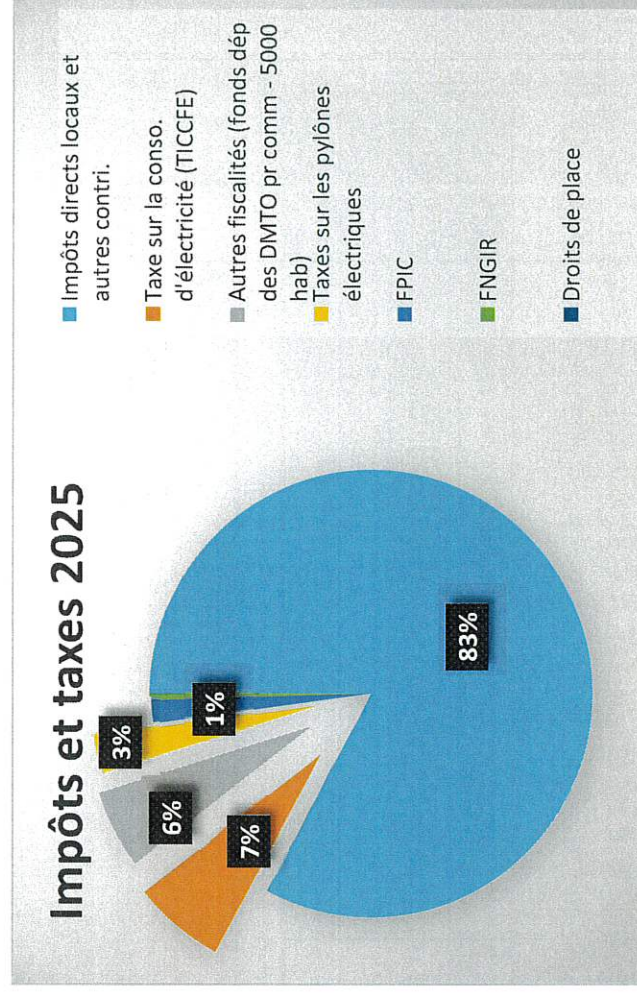
Recettes de fonctionnement - Détail

II – Les impôts et taxes

La fiscalité Locale			
	2023	2024	2025
Impôts directs locaux et autres contributions directes	2 241 208,00 €	2 357 479,00 €	2 391 531,00 €
Droits de mutation	193 048,00 €	0,00 €	0,00 €
Taxes sur les pylônes électriques	67 104,00 €	73 680,00 €	77 532,00 €
Droits de place	984,00 €	532,00 €	283,50 €
Taxes funéraires	1 800,00 €	1 060,00 €	0,00 €
Total	2 504 144,00 €	2 432 751,00 €	2 469 346,50 €

Impôts et Taxes			
	2023	2024	2025
FNGIR	13 741,00 €	13 741,00 €	13 741,00 €
FPIC	66 462,00 €	66 751,00 €	47 187,00 €
Autres fiscalités (fonds dép des DMTO com. - 5000 hab)	105 637,00 €	171 913,78 €	164 465,94 €
Taxe sur la conso. d'électricité (TICCFE)	12 453,00 €	22 602,47 €	193 136,44 €
Total	198 293,00 €	275 008,25 €	418 530,38 €

Document transmis en préfecture le 16/03/2026
 Révisé le 16/03/2026
 Transmission : 16/03/2026
 Préfecture : 16/03/2026



FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales

Recettes de fonctionnement - Détail

II – 1. Les recettes fiscales (THRS et TF)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 853 604 €	1 978 314 €	2 068 083 €	2 239 518 €	2 349 851 €	2 387 942€
Evolution annuelle		6,72%	4,54%	8,28%	4,93%	2%

Ratio : Produit impôts directs / habitant : 547 €
pm 539 € en 2024

Rappel Taux d'imposition 2025 :

Taxe d'habitation RS : 15,16 %

Taxe foncier bâti : 42,80 %

Taxe foncier non bâti : 54,50 %

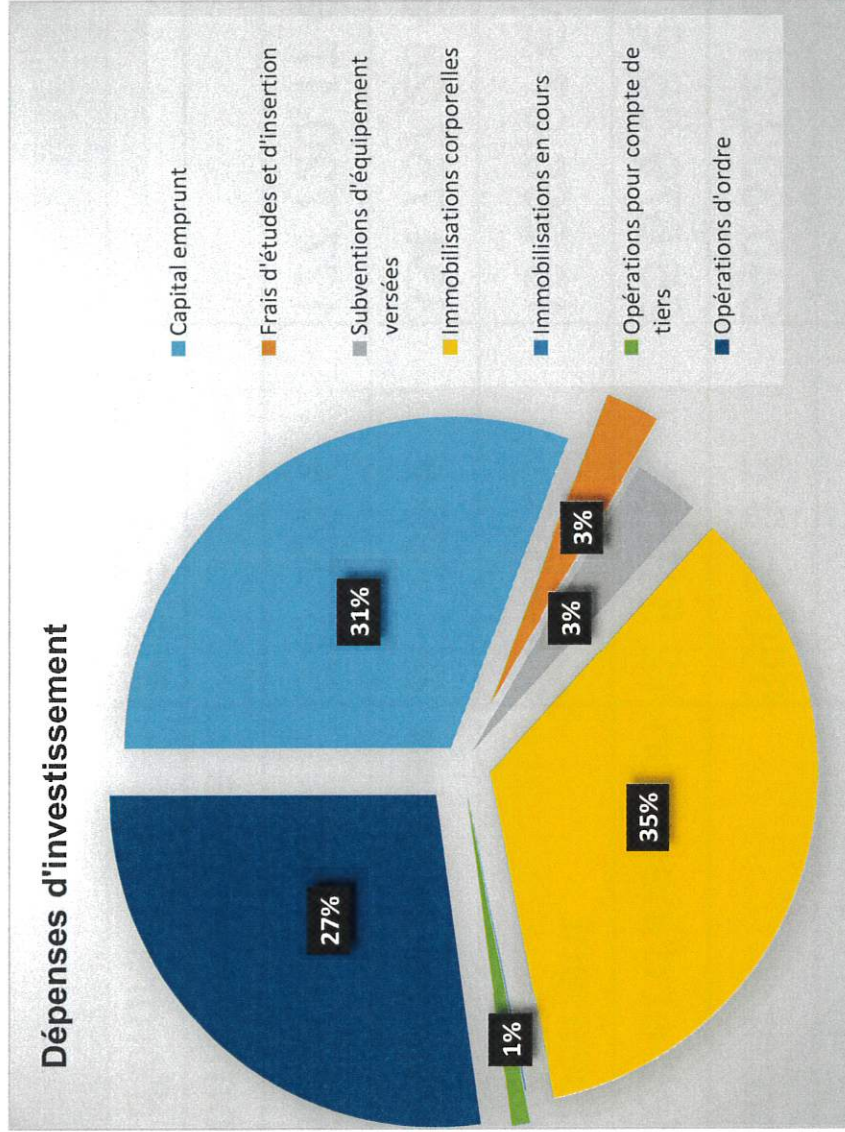
**Augmentation des valeurs locatives en 2025 : 1,7 %
(pm 3,9 % en 2024)**

La section d'investissement 2025

Dépenses d'investissement (hors RAR)			
	2023	2024	2025
Remb. Taxe aménagement		16 161,17 €	0,00 €
Capital emprunt	550 819 €	540 332,21 €	540 332,22 €
Frais d'études et d'insertion	12 519 €	25 679,35 €	47 143,17 €
Subv. d'équipement versées	20 606 €	18 266,67 €	58 236,06 €
Immobilisations corporelles	267 799 €	334 757,28 €	612 064,30 €
Immobilisations en cours	396 036 €	127 720,17 €	1 128,00 €
Opé. pour compte de tiers			16 068,60 €
Opérations d'ordre	415 €		475 943,12 €
Total	1 248 194,00 €	1 062 916,85 €	1 750 915,47 €

Approuvé en séance de commission en présence
 06/03/2026 10h30 - 12h30
 Date de réception : 06/03/2026
 Date de réception : 06/03/2026

La section d'investissement 2025



Ratio 4 - Dépenses d'investissement (hors dette et cessions) / habitant : 165 € (pm 116 € en 202)

La section d'investissement 2025

Recettes d'investissement (hors RAR)			
	2023	2024	2025
Affectation résultat	800 000,00 €	683 528,45 €	278 745,16 €
FCTVA	51 103,00 €	106 847,74 €	70 274,43 €
Taxe d'aménagement	101 858,00 €	72 638,93 €	19 473,18 €
Subventions	401 910,00 €	357 570,00 €	111 010,67 €
Opération d'ordre	96 866,00 €	178 588,43 €	2 757 399,59 €
Cautions	400,00 €		800,00 €
Opérations pour compte de tiers			16 068,60 €
<i>Annulation mandat sur ex. antérieur</i>			11 508,60 €
	1 451 737,00 €	1 399 173,55 €	3 265 280,23 €

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2025			
	ACHAT ET REALISATION DES CONSUELS VIDEOPROTECTION TRANCHE 1		2 502,00 €
	DIAGNOSTIC ETAT PARASITAIRE DES BOIS MAISON HOOGLAND		490,00 €
	TERRAIN CADASTRE AP296-312-319		228,00 €
	MISSION COMPLEMENTAIRE VIDEOPROTECTION SOLDE PHASE 3 DET AOR OPC		3 120,00 €
	ETUDE MISSION CHAUFFAGE THERMODYNAMIQUE ECOLE ELEMENTAIRE		6 240,00 €
2031	MISSION COMPLEMENTAIRE N°1 ATTESTATION SISMIQUE POLE MEDICAL MAISON HOOGLAND		324,00 €
	MISSION COMPLEMENTAIRE N°2 ASSISTANCE REALISATION NOTICES SECU ET ACCES HANDICAPES PC		540,00 €
	ETUDE MISSION CHAUFFAGE THERMODYNAMIQUE ECOLE ELEMENTAIRE SITUATION 2		6 960,00 €
	ETUDE INTEGRATION PAYSAGERE FUTURE ZAE		7 500,00 €
	DRONE PLANS EGLISE SAINTE-EULALIE		17 998,80 €
	TOTAL 2031 - Frais d'études		45 902,80 €
2033	PUBLICATION DES CONSULTATIONS MARCHES PUBLICS		1 240,37 €
	TOTAL 2033 - Frais d'insertion		1 240,37 €
2041481	REMBOURSEMENT FRAIS D EQUIPEMENT - VEHICULE RESERVE DE SECURITE CIVILE FORCA REAL		1 600,00 €
	TOTAL 2041512 - Subvention d'équipement versée autres communes		1 600,00 €
	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC TVXP-RENOV-23041		18 266,67 €
	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC TVEP-RENOV-23041		35 199,67 €
	TOTAL 2041512 - Subvention d'équipement versée GFP de rattachement		53 466,34 €
204182	RECouvreMENT SINISTRE SUR CANDELABRE		1 488,22 €
	TOTAL 204182 - Subvention d'équipement versée autres gpt et collectivités à statut particulier		1 488,22 €
20422	SUBVENTION FACADE 71 AVENUE JEAN JAURES AR698		1 291,50 €
	SUBVENTION FACADE IMMEUBLE 3 AVENUE DU 8 MAI 1945 66170 MILLAS		390,00 €
	TOTAL 20422 - Subvention d'équipement versée aux personnes de droit privé		1 681,50 €
2128	ARBRES MICOCULIERS ECOLE MATERNELLE		127,50 €
	FOURNITURES CLOTURE PARC ENFANTS PARC BOMBES		1 188,38 €
	TOTAL 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains		1 315,88 €
21311	ETANCHEITE TERRASSE MAIRIE		6 873,90 €
	TOTAL 21311 - Bâtiments administratifs		6 873,90 €
21314	ETANCHEITE TOIT TERRASSE CENTRE SOCIO-CULTUREL ET BATIMENTS ANNEXES		15 334,08 €
	TOTAL 21314 - Bâtiments culturels et sportifs		15 334,08 €
21316	AMENAGEMENT PAYSAGERS CIMETIERE		4 437,00 €
	MONUMENT CINERAIRE SPECIFIQUE CAVURNE		3 307,98 €
	TOTAL 21316 - Equipements du cimetière		7 744,98 €
	REPLACEMENT CHEAUFFE EAU EGLISE		623,17 €
	ROBINETS THERMOSTATIQUES SALLE DES FETES		1 316,16 €
	FOURNITURES MAIN COURANTE PMR ECOLE ELEMENTAIRE		1 026,04 €
	FOURNITURE MAIN COURANTE STADE MUNICIPAL		6 908,45 €
	FOURNITURE ET INSTALLATION BLOC PORTE BLINDEE HEXA ARMURERIE PM		4 794,00 €
	REHABILITATION INSTALLATION ELECTRIQUE LOCAL DE L'ECOLE DE MUSIQUE		5 988,60 €
	REPLACEMENT DES CONVECTEURS ELECTRIQUES LOCAL ECOLE DE MUSIQUE		1 320,00 €
	MARCHE CHAUFFAGE ECOLE ELEMENTAIRE ACCORD PAIEMENT N°1		59 588,48 €
	MARCHE CHAUFFAGE ECOLE ELEMENTAIRE SITUATION N°1 SOUS-TRAITANT		10 000,00 €
21351	BUREAU DE CONTROLE TRAVAUX CHAUFFAGE ECOLE ELEMENTAIRE SITUATION 1		803,52 €
	BUREAU DE CONTROLE TRAVAUX CHAUFFAGE ECOLE ELEMENTAIRE		1 095,36 €
	BUREAU DE CONTROLE TRAVAUX CHAUFFAGE ECOLE ELEMENTAIRE ECHANCE 5		803,52 €
	BUREAU DE CONTROLE TRAVAUX CHAUFFAGE ECOLE ELEMENTAIRE ECHANCE 4		803,52 €
	MARCHE CHAUFFAGE ECOLE ELEMENTAIRE SITUATION N°2		56 125,80 €
	MARCHE CHAUFFAGE ECOLE ELEMENTAIRE SITUATION N°2 SOUS-TRAITANT		10 000,00 €
	MISE AUX NORMES PACK SECURITE PORTE N°001 et N°002 HALL ENTREE HOTEL DE VILLE		3 109,20 €
	CREATION D'UNE ARMURERIE PM		3 960,00 €
	TOTAL 21351 - Bâtiments publics		168 265,82 €

21352	REEMPLACEMENT CHAUFFE-EAU APPARTEMENT ECOLE PRIMAIRE	843,28 €
	ISOLATION COMBLES LOGEMENT COMMUNAL 24 RUE GAMBETTA	2 025,60 €
	DEPLACEMENT ET INSTALLATION CUISINE APT 24 RUE GAMBETTA	905,66 €
	REFECTION TOTALE SALLE DE BAIN APT 24 RUE GAMBETTA AVEC CHAUFFE-EAU	5 727,47 €
	REEMPLACEMENT PORTES ET FENETRES LOGEMENT COMMUNAL 24 RUE GAMBETTA	12 900,00 €
	MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE 24 RUE GAMBETTA	1 807,50 €
	REEMPLACEMENT CHAUFFE EAU APPARTEMENT COMMUNAL 2 RUE MICHELET	727,54 €
	FURNITURES ET POSE D'UNE PORTE D'ENTREE ET DE FENETRES 2 RUE MICHELET	3 863,28 €
	TOTAL 21352 - Bâtiments privés	28 800,33 €
2151	REFECTION VOIRIE SUIITE A TEMPETE GLORIA - CHEMIN ROUTE D ESTAGEL	29 473,20 €
	CREATION PARKING ALLEES EDMOND MICHELET	12 842,40 €
	REFECTION VOIRIE RACCORDEMENT RUE DES REMPARTS SUR PARKING ET RD916 COMPLEMENT	4 977,60 €
	AMENAGEMENT PAYSAGER ROND-POINT AV JEAN JAURES D916 VERS NEFIACH	5 040,00 €
	REFECTION VOIRIE RUE DES REMPARTS ET RUE VOLTAIRE	23 988,00 €
	REFECTION DE VOIRIE RUE ROUGET DE L'ISLE ET DE SON PARKING	25 800,00 €
	CREATION DE RALENTISSEURS EN ENROBE AV DES ALBERES	12 089,52 €
	TOTAL 2151 - Réseaux de voirie	114 210,72 €
2152	BALISES BLANCHES	457,20 €
	BARRIERES + REMORQUE - STATION CANINE	1 279,30 €
	FURNITURES CLOTURES SECURISATION CANAL RUE ALPHONSE DAUDET	816,64 €
	FURNITURES CLOTURES SECURISATION CANAL RUE ALPHONSE DAUDET	525,82 €
	PRESIGNALISATION PASSAGE A NIVEAU CHANTIER SNCF	290,38 €
	MOBILIERS URBAINS ALLEE EDMOND MICHELET	4 051,20 €
	DECORATION DE NOEL BLASON MILLAS	756,00 €
	DECORATIONS DE NOEL	8 736,24 €
	PLAQUES DE RUE	2 077,20 €
	SIGNALISATION VERTICALE DEVIATION FERIA	3 260,11 €
	PORTAIL SECURISATION CANAL RUE ALPHONSE DAUDET	45,84 €
	PANNEAUX DE SIGNALISATION	225,50 €
	TOTAL 2152 - Installations de voirie	22 521,43 €
21534	ALIMENTATION ELECTRIQUE CAMERA VIDEOPROTECTION	933,35 €
	TOTAL 21534 - Réseaux d'électrification	933,35 €
21568	ARMEMENTS POLICE MUNICIPALE	1 674,00 €
	ARMES GLOCKS ARMEMENT POLICE MUCIPALE	1 890,00 €
	ETUIS ARMES HOLSTER DOUBLE SECURITE RADAR PM	309,60 €
	TOTAL 21568 - Autre matériel et outillage incendie et de défense civile	3 873,60 €
215738	BARRIERES	7 917,14 €
	VALISE DE 6 BALISES FLASH LED ORANGE SIGNALISATION	157,20 €
	TOTAL 215738 - Autre matériel et outillage de voirie	8 074,34 €

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N01-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

	DECORATIONS DE NOËL	2 240,27 €																														
	TRAVAUX VIDEOPROTECTION PHASE 1 LOT 2	31 858,74 €																														
	SECATEUR ELECTRIQUE	1 704,30 €																														
	OUTILLAGES CTM	1 184,93 €																														
	OUTILLAGES CTM	443,62 €																														
2158	OUTILLAGE ST GROUPE ELEC ESCABEAU BROUETTE SCIE A RUBAN	4 095,16 €																														
	REGARDS STADE PANNEAU AFFICHAGE	529,34 €																														
	REGARDS STADE PANNEAU AFFICHAGE	529,34 €																														
	SERVANTE 6 TIROIRS	558,62 €																														
	OUTILLAGE PACK METALLIER COMPLET CTM	3 308,40 €																														
	TAILLE HAIES STIHL HS82R 600 MM	662,42 €																														
	TOTAL 2158 - Autre matériel technique	47 115,14 €																														
	CITROEN BERLINGO FOURGON GF 104 SJ POUR LES SERVICES TECHNIQUES	15 650,00 €																														
21828	RENAULT MASTER III L2H2 BLUE DCI135-GK-380-KZ	28 983,76 €																														
	ACHAT RENAULT TRAFIC L1H1 EM-213-00	18 575,76 €																														
	PEUGEOT PARTNER III FOURGON GE-942-CR POUR SERVICES TECHNIQUES	15 200,00 €																														
	OUTILLAGE ST GROUPE ELEC ESCABEAU BROUETTE SCIE A RUBAN	118,12 €																														
	TOTAL 21828 - Autres matériels de transport	78 527,64 €																														
	CHANGEMENT DE SERVEUR	18 764,80 €																														
21838	IMPRIMANTE ET DICTAPHONE	477,79 €																														
	TOTAL 21838 - Autre matériel informatique	19 242,59 €																														
21841	TABLEAU BLANC	68,52 €																														
	MOBILIER TABOURETS ET POUFS POUR ATSEM ECOLE MATERNELLE	3 063,64 €																														
	CHAISES, TABLES REGLABLES ET CASIERS ECOLE MATERNELLE	16 715,04 €																														
	TOTAL 21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	19 847,20 €																														
21848	COFFRE FORT	227,70 €																														
	PERFORELIEUR	599,30 €																														
	TOTAL 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	827,00 €																														
2185	4 TELEPHONES PORTABLES	747,12 €																														
	TOTAL 2185 - MATERIEL DE TELEPHONE	747,12 €																														
	MICRO HALLE DES SPORTS CONSEILS MUNICIPAUX	116,00 €																														
	STORES ECOLE MATERNELLE	111,69 €																														
	PUPITRE DE CEREMONIE	651,12 €																														
	ARMEMENT GILETS PORTE PLAQUES PLAQUES	1 062,00 €																														
	CREATION D'UN RADIER AU STADE	8 750,00 €																														
	PANNEAU AFFICHAGE STADE	4 879,20 €																														
	PLANCHER ET MISE EN CONFORMITE AIRE DE JEUX MATERNELLE	20 237,94 €		FOURNITURE ET POSE JEUX D'ENFANTS ALLEE ED. MICHELET	4 337,52 €		SECURISATION PARKING GAMBETTA	6 280,91 €		BARRIERES, REMORQUES ET STATIONS CANINES	2 046,01 €		REMPLACEMENT D'UNE STRUCTURE DE JEUX PARC BOMBES	17 649,48 €		OUTILLAGE ST GROUPE ELEC ESCABEAU BROUETTE SCIE A RUBAN	103,56 €		TOTAL 2188 - Autres immobilisations corporelles	67 809,18 €	2313	MISSION CSPPS POLE MEDICAL	300,00 €		MISSION BUREAU DE CONTRÔLE CREATION D'UN POLE MEDICAL	828,00 €		TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €
	FOURNITURE ET POSE JEUX D'ENFANTS ALLEE ED. MICHELET	4 337,52 €		SECURISATION PARKING GAMBETTA	6 280,91 €		BARRIERES, REMORQUES ET STATIONS CANINES	2 046,01 €		REMPLACEMENT D'UNE STRUCTURE DE JEUX PARC BOMBES	17 649,48 €		OUTILLAGE ST GROUPE ELEC ESCABEAU BROUETTE SCIE A RUBAN	103,56 €		TOTAL 2188 - Autres immobilisations corporelles	67 809,18 €	2313	MISSION CSPPS POLE MEDICAL	300,00 €		MISSION BUREAU DE CONTRÔLE CREATION D'UN POLE MEDICAL	828,00 €		TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €			
	SECURISATION PARKING GAMBETTA	6 280,91 €		BARRIERES, REMORQUES ET STATIONS CANINES	2 046,01 €		REMPLACEMENT D'UNE STRUCTURE DE JEUX PARC BOMBES	17 649,48 €		OUTILLAGE ST GROUPE ELEC ESCABEAU BROUETTE SCIE A RUBAN	103,56 €		TOTAL 2188 - Autres immobilisations corporelles	67 809,18 €	2313	MISSION CSPPS POLE MEDICAL	300,00 €		MISSION BUREAU DE CONTRÔLE CREATION D'UN POLE MEDICAL	828,00 €		TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €						
	BARRIERES, REMORQUES ET STATIONS CANINES	2 046,01 €		REMPLACEMENT D'UNE STRUCTURE DE JEUX PARC BOMBES	17 649,48 €		OUTILLAGE ST GROUPE ELEC ESCABEAU BROUETTE SCIE A RUBAN	103,56 €		TOTAL 2188 - Autres immobilisations corporelles	67 809,18 €	2313	MISSION CSPPS POLE MEDICAL	300,00 €		MISSION BUREAU DE CONTRÔLE CREATION D'UN POLE MEDICAL	828,00 €		TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €									
	REMPLACEMENT D'UNE STRUCTURE DE JEUX PARC BOMBES	17 649,48 €		OUTILLAGE ST GROUPE ELEC ESCABEAU BROUETTE SCIE A RUBAN	103,56 €		TOTAL 2188 - Autres immobilisations corporelles	67 809,18 €	2313	MISSION CSPPS POLE MEDICAL	300,00 €		MISSION BUREAU DE CONTRÔLE CREATION D'UN POLE MEDICAL	828,00 €		TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €												
	OUTILLAGE ST GROUPE ELEC ESCABEAU BROUETTE SCIE A RUBAN	103,56 €		TOTAL 2188 - Autres immobilisations corporelles	67 809,18 €	2313	MISSION CSPPS POLE MEDICAL	300,00 €		MISSION BUREAU DE CONTRÔLE CREATION D'UN POLE MEDICAL	828,00 €		TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €															
	TOTAL 2188 - Autres immobilisations corporelles	67 809,18 €	2313	MISSION CSPPS POLE MEDICAL	300,00 €		MISSION BUREAU DE CONTRÔLE CREATION D'UN POLE MEDICAL	828,00 €		TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €																		
2313	MISSION CSPPS POLE MEDICAL	300,00 €		MISSION BUREAU DE CONTRÔLE CREATION D'UN POLE MEDICAL	828,00 €		TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €																					
	MISSION BUREAU DE CONTRÔLE CREATION D'UN POLE MEDICAL	828,00 €		TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €																								
	TOTAL 2313 - Immobilisations corporelles en cours / Constructions	1 128,00 €		TOTAL	718 571,53 €																											
	TOTAL	718 571,53 €																														

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N01-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Les hypothèses de construction d'un budget communal sont bâties en lien avec un contexte macro-économique dans lequel la Commune est pleinement insérée, ainsi que sur les propositions d'un projet de loi de finances qui l'impacte directement.

Le contexte macroéconomique

Du côté des dépenses...

- Le taux d'inflation pour 2026 est estimé entre +1 et + 1,3% (source : Banque de France).

Du côté des recettes... une moindre dynamique

- La revalorisation des valeurs locatives.

Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE. La revalorisation de la base de calcul des propriétés bâties (hors locaux professionnels) et non bâties est fixée à +0,8% en 2026 ; pourcentage bien moins élevé qu'en 2025 (+1,7%).

Accusé de réception en préfecture
066-2101088-20240303_2026-03-11
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception en préfecture : 16/03/2026

LOI DE FINANCES 2026

Le projet de loi de finances 2026 a été adopté début février 2026. Nous allons parcourir les principales mesures concernant les collectivités territoriales.

Les grandes lignes de ce projet de loi : objectif de déficit public 4,7 % du PIB en 2026 (contre 5,4 % en 2025), avec un retour sous les 3 % visé en 2029. **Environ deux tiers du redressement proviendraient de la maîtrise des dépenses publiques.**

Du côté des recettes...

- Le montant 2025 de la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est reconduit en 2026 (27 Md€). En tenant compte de l'inflation c'est donc à une baisse de cette recette, qui représente près de 20% des recettes réelles de fonctionnement de la Commune, à laquelle il faut s'attendre. Au niveau du bloc communal, cela représente une baisse de recettes de 350M€. Si une majoration de la DSR est attendue, elle se fait au sein d'une enveloppe globale DGF globale.
- Le budget du « **fonds vert** », destiné à financer les investissements pour la transition écologique dans les collectivités locales, connaîtra en 2026 une nouvelle réduction de 500 M€, après -1,15 Md€ en 2025, soit un fonds alloué à 600 M€ en 2026.
- **Les taxes sur les biens immobiliers**
- La compensation versée au titre de l'abattement de 50% de la valeur locative des bases des établissements industriels [CFE (cotisation foncière des entreprises) et TFPB (taxe foncière 2025 sur les propriétés bâties)] est réduite de 25 % en 2026, entraînant une perte estimée à 1,2 milliard d'euros pour le bloc communal (commune et intercommunalités).

LOI DE FINANCES 2026, suite

Du côté des dépenses....

- Les charges de personnel

CNRACL : Hausse des taux employeurs CNRACL à hauteur de 3% annuellement sur 4 ans :

Pour rappel le taux au 1^{er} janvier 2024 était de 31,65%

1^{er} janvier 2025 : 34.65%

1^{er} janvier 2026 : 37.65%

1^{er} janvier 2027 : 40.65%

1^{er} janvier 2028 : 43.65%

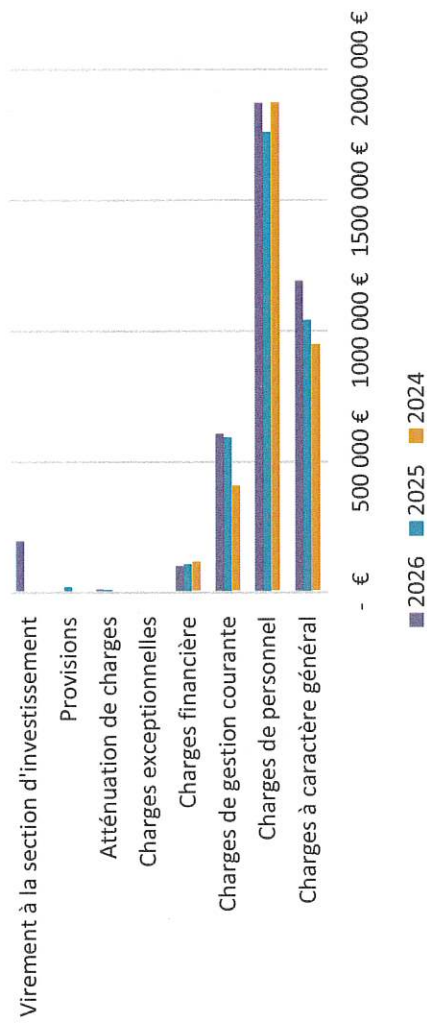
La hausse de ces 3% de cotisations CNRACL pourra faire varier à la hausse le chapitre 012 (charge de personnel), entre 0.7% et 1.5% en fonction de la répartition des agents titulaires et non titulaires.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N01-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

Prospectives – Section de fonctionnement 2026 (1)

Dépenses de fonctionnement		2024	2025	2026
011	Charges à caractère général	946 234 €	1 042 312 €	1 191 000 €
012	Charges de personnel	1 870 323 €	1 759 956 €	1 870 000 €
65	Charges de gestion courante	407 081 €	593 627 €	605 595 €
66	Charges financières	114 847 €	106 955 €	100 500 €
67	Charges exceptionnelles		- €	5 000 €
014	Atténuation de charges	1 625 €	8 761 €	10 000 €
6811	Provisions		19 884 €	5 500 €
023	Virement à la section d'investissement			194 810,25 €
042	Opé. d'ordre dont amortissements	178 588 €	2 757 400 €	272 000 €
	TOTAL	3 518 699 €	6 288 895 €	4 254 405,25 €

Évolution des dépenses de fonctionnement hors opé. d'ordre



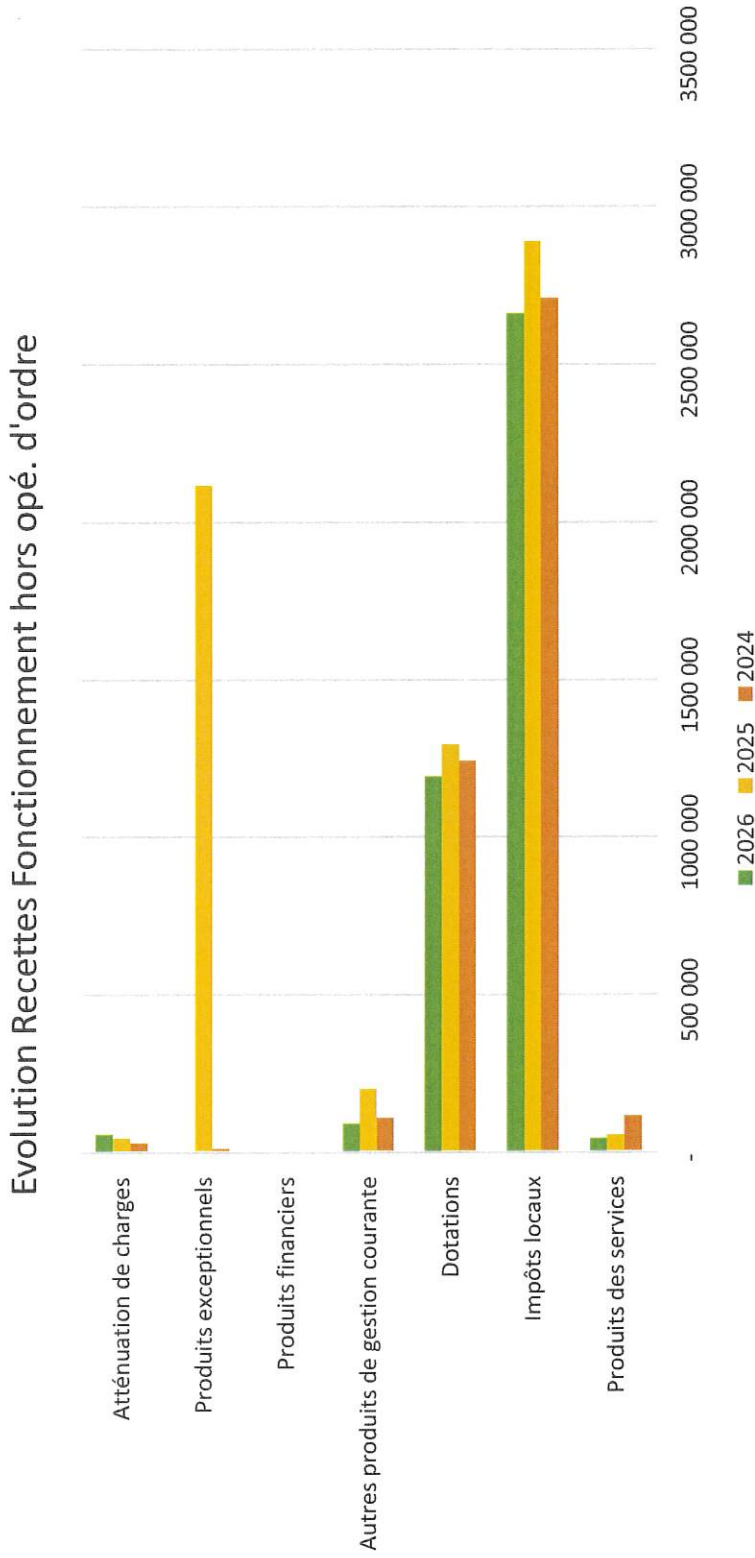
Prospectives – Section de fonctionnement 2026 (2)

Recettes de fonctionnement		2024	2025	2026
70	Produits des services	114 404	52 298	44 000
73	Impôts locaux	2 707 759	2 887 877	2 660 000
74	Dotations	1 239 336	1 292 751	1 192 000
75	Autres produits de gestion courante	106 828	198 000	91 000
76	Produits financiers	55	53	0
77	Produits exceptionnels	9 765	2 114 525	0
013	Atténuation de charges	28 173	43 282	57 000
042	Opé. d'ordre		475 943	0
Total		4 206 321	7 064 731	4 044 000

002 - Résultat de fonctionnement reporté 1 887 407,80

Total ex. en cours + excédent reporté 5 931 407,80

Prospectives – Section de fonctionnement 2026 (2)



Prospectives R : 5 931 407,80 €
 Prospectives D : 4 254 405,25 €
 Budget en suréquilibre de
 1 677 002,55 €

Accusé de réception en préfecture
 066-216601088-20260303-2026-03-03-N01-DE
 Date de télétransmission : 16/03/2026
 Date de réception préfecture : 16/03/2026

DETAIL INVESTISSEMENTS PROSPECTIVES 2026

Voirie / EP	Modernisation EP (rue 14 juillet, parking et av. Jean Jaurès), réfection chemins de garrigue	41 500,00 €
	Signalisation routière	31 500,00 €
Sécurité	Véhicule RISC	8 900,00 €
	Défibrillateurs Stade, mairie, deux écoles, halle des sports, CTM	15 300,00 €
Santé	Extension centre de santé, Pôle de santé (maison Hoogland)	485 000,00 €
	Travaux réfection, sécurisation église (1ère phase)	35 000,00 €
Patrimoine	Appartements d'urgence rue de la poste, Apt. 8 av de la gare, Apt. rue Richelieu	82 400,00 €
	Ascenseur maison du parc Bombes	41 940,00 €
Ecoles	Rénovation énergétique école maternelle (phase 1)	73 000,00 €
	Bureaux, chaises	3 800,00 €
Hôtel de ville	Informatique, badges et affichage numérique	23 000,00 €
	Climatisation (phase 1)	57 800,00 €
Arc vert	Maitrise d'œuvre et travaux phase 1	100 000,00 €
	Sécurisation du bâtiment	35 750,00 €
CTM	Outillage, matériel	14 500,00 €
	Polybenne (suite vol) + tracteur et épareuse	142 000,00 €
Cadre de vie, administrés	Subvention façades	4 000,00 €
	Embellissement fleurissement	5 000,00 €
	Décorations de Noël	9 000,00 €
Stade	Regarnissage, recompactage pelouse + chaudière bois (études)	17 000,00 €
Sport	Tatami judo	9 000,00 €
Photovoltaïque	Etude photovoltaïque sur bâtiments communaux	4 000,00 €
Pluvial et divers	Schéma directeur pluvial + compteur d'eau	3 760,00 €
	Total	1 243 150,00 €

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N01-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2026 2027

PROJET : Réhabilitation d'un bâtiment en maison de santé pluridisciplinaire

PROGRAMME	ANNEE	CHAPITRE	MONTANTS
Réhabilitation de la maison Hoogland	2026	20	20 000,00 €
Réhabilitation de la maison Hoogland	2026	21	200 000,00 €
Réhabilitation de la maison Hoogland	2026	23	200 000,00 €
Réhabilitation de la maison Hoogland	2027	23	650 000,00 €
TOTAL PROJET			1 070 000,00 €

Pour information, ont été réalisés sur l'exercice 2025 1 128 €. 107 472 € sont inscrits dans les RAR 2025.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N01-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

PROSPECTIVES INVESTISSEMENT 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025	BP 2026
10	Taxe d'aménagement	16 161,17 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	540 332,21 €	540 500,00 €	540 332,22 €	541 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	25 679,35 €	251 688,80 €	47 143,17 €	73 800,00 €
204	Subventions d'équipement versées	18 266,67 €	65 499,67 €	58 236,06 €	25 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	334 757,28 €	1 490 272,78 €	612 064,30 €	625 850,00 €
23	Immobilisations en cours	127 720,17 €	126 000,33 €	1 128,00 €	518 000,00 €
040	Opé. d'ordre (cessions)		20 000,00 €	475 943,12 €	
45411	Opé. pour compte de tiers		16 068,60 €	16 068,60 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 062 916,85 €	2 510 030,18 €	1 750 915,47 €	1 784 150,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	548 745,82 €	212 489,12 €	212 489,12 €	
TOTAL CUMULE		1 611 662,67 €	2 722 519,30 €	1 963 404,59 €	1 784 150,00 €

RAR dépenses d'investissement	103 544,04 €		427 602,19 €
TOTAL CUMULE AVEC RAR	2 826 063,34 €		2 211 752,19 €

Recettes		CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
1068 Excédent capitalisé		683 528,45 €	278 745,16 €	278 745,16 €	
10	Dotations	179 486,67 €	60 000,00 €	89 747,61 €	84 989,70 €
13	Subventions d'équipement	357 570,00 €	310 288,00 €	111 010,67 €	115 434,60 €
21	Immobilisations corporelles			11 508,60 €	
024	Produits de cessions d'immobilisations		2 100 000,00 €		
026	Emprunts et dettes (dont dépôts et cautionnements reçus)			800,00 €	
027	Virement de la section de fonctionnement				194 810,25 €
040	Opé. d'ordre (amortissements immo et IRA)	178 588,43 €	202 598,25 €	2 757 399,59 €	272 000,00 €
0412	Opé. pour compte de tiers		16 068,60 €	16 068,60 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 399 173,55 €	2 967 700,01 €	3 265 280,23 €	667 234,55 €
001	Solde d'exécution positif reporté				1 301 875,64 €
TOTAL CUMULE		1 399 173,55 €	2 967 700,01 €	3 265 280,23 €	1 969 110,19 €

RAR recettes d'investissement	37 288,00 €		242 642,00 €
TOTAL CUMULE AVEC RAR	3 004 988,01 €		2 211 752,19 €

PROSPECTIVES BUDGET 2026

BUDGET PRINCIPAL 2025 COMPTES FINANCIERS UNIQUE 2024 ET 2025 BUDGET PRINCIPAL 2026 COMMUNE

		SECTION DE FONCTIONNEMENT						SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025	BP 2026	RECETTES		CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025	BP 2026		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	946 234,17	1 220 480,19	1 042 311,57	1 191 000,00	0002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORT (N-1)				1 887 407,80		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILE	1 870 323,32	1 970 000,00	1 759 955,59	1 870 000,00	0013	ATTENUATIONS DE CHARGES	28 173,42	10 000,00	43 282,43	57 000,00		
014	ATTENUATION DE CHARGES	1 625,00	13 761,00	8 761,00	10 000,00	0070	PRODUITS SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	114 403,85	42 200,00	52 298,41	44 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	407 081,35	609 567,01	593 626,93	605 595,00	0073	IMPUTS ET TAXES	252 405,78	250 000,00	418 530,38	250 000,00		
66	CHARGES FINANCIERES	114 846,86	107 000,00	106 955,31	100 500,00	00731	FISCALITE LOCALE	2 455 353,47	2 410 000,00	2 469 346,50	2 410 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	8 000,00	0,00	5 000,00	0074	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 239 336,15	1 169 000,00	1 292 751,34	1 192 000,00		
042	Opérations d'ordre	178 588,43	202 598,25	2 757 399,59	272 000,00	0075	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	106 828,33	116 521,20	198 000,36	91 000,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				194 810,25	0076	PRODUITS FINANCIERS	55,08		53,24			
68	PROVISIONS	0,00	25 000,00	19 884,25	5 500,00	0077	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 765,00	20 000,00	2 114 525,00			
						042	OPÉ D'ORDRE ENTRE SECTIONS			475 943,12			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 518 699,13	4 156 406,45	6 288 894,24	4 254 405,25		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 206 321,08	5 129 292,46	7 064 730,78	5 931 407,80		
		SECTION DE FONCTIONNEMENT						SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		CA 2024	BP2025	CA 2025	BP 2026	RECETTES		CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025	BP 2026		
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVEST					001	SOLDE EXECUTION SECTION INVEST. REPORT				1 301 875,64		
10	TAXE AMENAGEMENT	16 161,17	212 489,12			1068	Excédent capitalisé	683 528,45	278 745,16	278 745,16			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	540 332,21	540 500,00	540 332,22	541 000,00	10	DOTATIONS	179 486,67	60 000,00	89 747,61	84 989,70		
20	IMMOBILISATIONS INCORPOREELLES	25 679,35	251 198,80	47 143,17	73 800,00	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	357 570,00	273 000,00	111 010,67	115 434,6		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	18 266,67	30 300,00	58 236,06	25 500,00	16	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS			800,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPOREELLES	334 757,28	1 387 218,74	612 064,30	625 850,00	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT				194 810,25		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	127 720,17	161 200,00	1 128,00	518 000,00	024	CESSION		2 100 000,00	0,00			
040	OPÉ D'ORDRE ENTRE SECTIONS		20 000,00	475 943,12		040	AMORTISSEMENTS	178 588,43	202 598,25	2 757 399,59	272 000,00		
45411	REMBT TRAVAUX MISE EN PERIL BOURNET		16 068,60	16 068,60		45412	REMBT TRAVAUX MISE EN PERIL BOURNET		16 068,60	16 068,60			
						21	Annulation mandat ex. antérieur			11 508,60			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 062 916,85	2 722 519,30	1 750 915,47	2 211 752,19		RAR RECETTES D'INVESTISSEMENT		37 288,00		242 642,00		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 062 916,85	2 722 519,30	1 750 915,47	2 211 752,19		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 399 173,55	2 967 700,01	3 265 280,23	2 211 752,19		

03-03-N01-DE
2026
03/2026

02. REGIE DES EAUX. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'Assemblée délibérante doit procéder à un débat sur les orientations budgétaires. Le débat ne constitue pas un engagement ; les choix définitifs étant arrêtés dans le cadre du vote du budget. La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, appelée communément loi N.O.T.Re, promulguée le 07 Août 2015, en a précisé les modalités de présentation :

- Présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.),
- Ces informations doivent faire l'objet d'une publication,
- La présentation de ce rapport donne lieu au débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie se réunira le 23 février 2026.

Pas de question.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Rappelle que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget a lieu au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif,

Acte télétransmis en
préfecture le
16.03.2026

Réceptionné en
préfecture le
16.03.2026

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 17.03.2026

Précise que ce débat ne constitue pas un engagement, les choix définitifs étant arrêtés dans le cadre du vote du budget,

Précise que la teneur du débat d'orientations budgétaires doit être retracée par une délibération qui a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au Préfet de s'assurer du respect de la Loi,

Présente et soumet au débat le rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2026 de la Régie des Eaux,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux en date du 23 février 2026,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

PREND ACTE de la présentation par le Maire des orientations budgétaires de la Régie des Eaux pour l'année 2026 et de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

DIT que le rapport susdit de présentation du Maire est joint en annexe de la présente délibération,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

ROB 2026 – REGIE DES EAUX DE MILLAS



Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N02-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

REGIE DES EAUX / EAU POTABLE

EXPLOITATION

DEPENSES	2021	2022	2023	2024	2025
CHARGES A CARACTERE GENERAL	163 323	151 607	131 705	161 936	110 318
CHARGES DE PERSONNEL	178 052	258 908	177 119	174 623	181 838
REDEVANCES REVERSEES			89 283	52 041	51 728
CHARGES FINANCIERES	14 980	19 550	16 398	15 396	14 236
CREANCES ETEINTES ET TITRES ANNULES	17 638	1 717	9 418	5 426	18 055
OPERATIONS D'ORDRE en dépense	90 751	90 573	107 043	116 589	126 860
TOTAL	464 744	522 355	530 967	526 011	503 035

RECETTES	2021	2022	2023	2024	2025
PRODUITS DES SERVICES	469 460	529 412	517 639	498 042	532 196
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	80 654	105 972	71 369	71,60	1 050
OPERATIONS D'ORDRE en recette	19 697	19 697	18 992	0	0
TOTAL	569 811	655 081	608 001	498 113,60	533 246

Révisé et approuvé en préfecture
 le 16/03/2026
 le 16/03/2026
 le 16/03/2026
 le 16/03/2026

REGIE DES EAUX / EAU POTABLE

INVESTISSEMENT

DEPENSES	2021	2022	2023	2024	2025
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	91 258	264 910	192 926	263 493	103 710
CAPITAL EMPRUNTS	601 028	46 636	45 417	46 089	46 792
OPERATIONS D'ORDRE en dépense	19 697	19 697	18 992	0	0
<i>RAR : TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX</i>					101 560
TOTAL	711 983	331 243	257 335	309 582	150 502
TOTAL + RAR					252 062

RECETTES	2021	2022	2023	2024	2025
AFFECTATION RESULTAT	40 000	80 000	194 000	30 090	54 104
EMPRUNTS	586 364	0	0	0	0
SUBVENTIONS	0	51 830	115 980	78 889	76 924
OPERATIONS D'ORDRE en recette	90 751	90 573	107 044	116 589	126 860
<i>RAR : SUBVENTIONS</i>					50 174
TOTAL	717 115	222 403	417 024	225 568	257 888
TOTAL + RAR					308 062

Accusé de réception en préfecture
0664216601088-202403031503-24-03-03-N02-DE
Date de télétransmission : 15/03/2026
Date de réception en préfecture : 15/03/2026

REGIE DES EAUX / ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES	2021	2022	2023	2024	2025
TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX	34 238	75 080	140 424	98 105	85 176
CAPITAL EMPRUNTS	1 419 444	126 449	106 079	107 417	78 331
OPERATIONS D'ORDRE en dépense	47 955	47 955	47 954	0	0
<i>RAR : TRAVAUX DIVERS SUR RESEAUX</i>					121 313
TOTAL	1 501 637	249 484	294 457	205 522	163 507
TOTAL + RAR					284 820
RECETTES	2021	2022	2023	2024	2025
AFFECTATION RESULTAT	0	0	51 000	150 452	0
EMPRUNTS	1 368 182	0	0	0	0
SUBVENTIONS	0	34 888	30 342	46 264	42 371
CHIFFRE	1 774	1 861	0	0	0
OPERATIONS D'ORDRE en recette	118 470	118 941	127 650	135 350	143 345
<i>RAR : SUBVENTIONS</i>					54 750
TOTAL	1 488 426	155 690	208 992	332 065	185 716
TOTAL + RAR					240 466

Actes de réception en date de clôture de l'exercice 2026
 06621668068-202603302126
 Date de clôture de l'exercice : 31/03/2026
 Date de réception : 13/03/2026

03-N02-DE

PERSONNEL REGIE DES EAUX

Convention collective nationale des entreprises des services
d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000 (IDCC 2147)

1 DIRECTEUR (Groupe VI)

1 SECRETAIRE CHARGE DE CLIENTELE (Groupe III) – 80%
depuis octobre 2025

1 TECHNICIEN (Groupe III)

TARIFS 2025

PRIX DE L'EAU / ASSAINISSEMENT		HT (€)	Taux TVA	TVA (€)	TTC (€)
EAU POTABLE (Distribution de l'eau)					
Abonnement (€/an)		35,00	5,50%	1,93	36,930
Consommation (€/m ³)		1,750	5,50%	0,0963	1,8463
ASSAINISSEMENT (Collecte et Traitement des eaux usées)					
Abonnement (€/an)		35,00	10,00%	3,50	38,500
Consommation (€/m ³)		1,800	10,00%	0,180	1,980
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU					
Prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)		0,1900	5,50%	0,01045	0,2005
Redevance sur la consommation d'eau potable (€/m ³)		0,4300	5,50%	0,02365	0,4537
Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable (€/m ³)		0,0500	5,50%	0,00275	0,0528
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif (€/m ³)		0,0300	10,00%	0,003	0,0330
DIVERS					
Frais d'accès au service		47,39	5,50%	2,61	50,00
Frais de résiliation		0	0	0	0
Frais de pose d'un compteur		29,29	20,00%	5,86	35,15
Frais de résiliation avec dépose de compteur		31,43	20,00%	6,29	37,71
Participation à l'assainissement collectif					25,00/m ²
Controle de conformité assainissement		125	20,00%	25	150

Coût de l'abonnement (an) - Eau et Assainissement
75,430 € TTC

Coût de l'abonnement M3 - Eau et Assainissement
4,5661 € TTC

Procès-verbal de réception en préfecture
 n° 2024-256601003-2024-03-03-N02-DE
 Date de réception : 16/03/2025
 Date de réception en préfecture : 16/03/2025

TARIFS 2026

PRIX DE L'EAU / ASSAINISSEMENT		HT (€)	Taux TVA	TVA (€)	TTC (€)
EAU POTABLE (Distribution de l'eau)					
Abonnement (€/an)		35,00	5,50%	1,93	36,930
Consommation (€/m ³)		1,750	5,50%	0,0963	1,8463
ASSAINISSEMENT (Collecte et Traitement des eaux usées)					
Abonnement (€/an)		35,00	10,00%	3,50	38,500
Consommation (€/m ³)		1,800	10,00%	0,180	1,980
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU					
Prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)		0,1800	5,50%	0,0099	0,1899
Redevance sur la consommation d'eau potable (€/m ³)		0,3900	5,50%	0,02145	0,4115
Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable (€/m ³)		0,0500	5,50%	0,0025	0,0528
Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif (€/m ³)		0,0400	10,00%	0,004	0,0440
DIVERS					
Frais d'accès au service		47,39	5,50%	2,61	50,00
Frais de résiliation		0	0	0	0
Frais de pose d'un compteur		29,29	20,00%	5,86	35,15
Frais de résiliation avec dépose de compteur		31,43	20,00%	6,29	37,71
Participation à l'assainissement collectif					25,00/m ²
Contingent de conformité assainissement		125	20,00%	25	150

Coût de l'abonnement (an) - Eau et Assainissement **75,430 €** TTC
 Coût de l'abonnement (an) - Eau et Assainissement **4,5244 €** TTC

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-1033 du 3 août 2016 relative à la transparence de l'information économique, au accès des données publiques et à la lutte contre la fraude.
 Date de réception en préfecture : 03/03/2026

DETTE REGIE DES EAUX

EAU POTABLE

Année	CRD AU 01/01	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
2024	708 011,53	46 088,68	15 396,16	61 484,84
2025	661 922,85	46 792,43	14 235,65	61 028,08
2026	615 130,30	47 529,62	14 235,65	61 765,27
2027	567 600,68	48 301,82	11 920,92	60 222,74
2028	519 298,86	49 110,71	10 696,67	59 807,38

ASSAINISSEMENT

Année	CRD AU 01/01	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
2024	1 350 754,31	107 416,52	21 463,72	128 880,24
2025	1 243 337,79	78 331,06	19 006,03	97 337,09
2026	1 165 006,73	78 591,09	17 806,42	96 397,51
2027	1 086 415,64	78 863,75	16 594,19	95 457,92
2028	1 007 551,89	79 149,61	15 339,15	94 488,76

2025 – LISTE PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

EAU POTABLE

DESCRIPTION	MONTANT (€ HT)
Avenue du Verger – Tranche 2 185 mètres / 24 branchements	90 000€ HT
Agence Eau : 27 000€ HT Département : 38 500€ HT Autofinancement : 34 500€ HT	52 250€ HT
TOTAL	142 250€ HT

2025 – LISTE PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

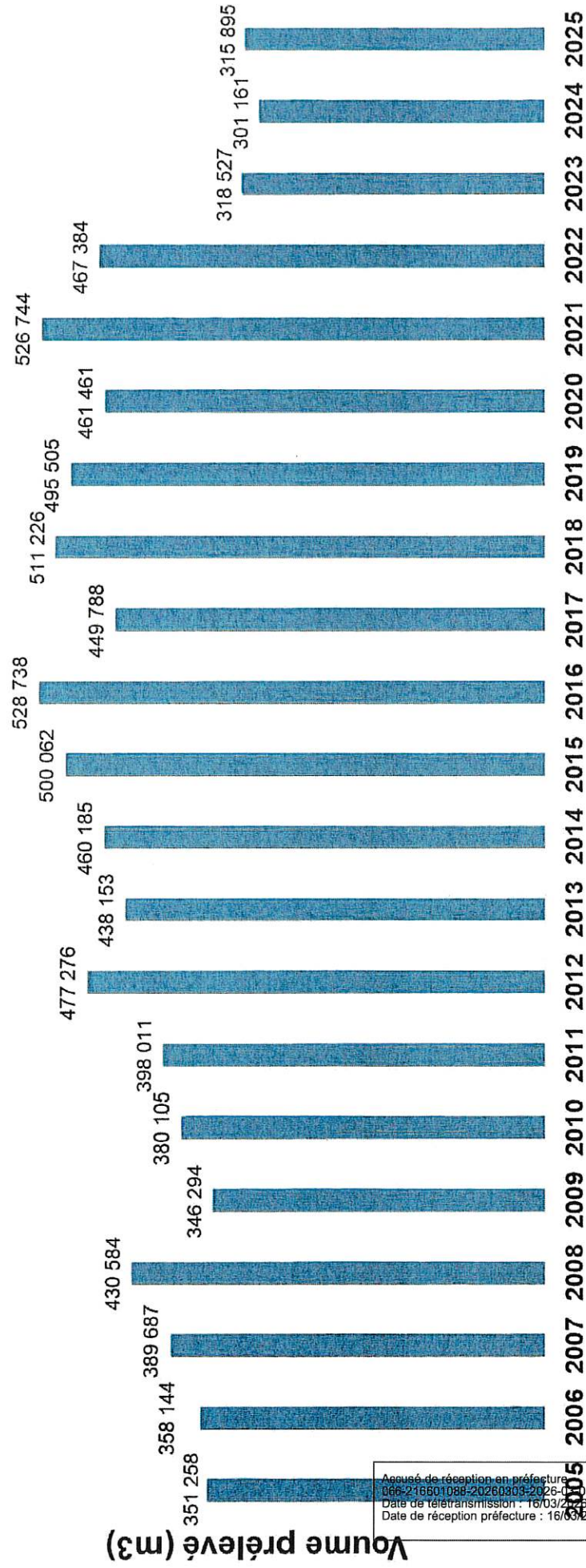
ASSAINISSEMENT

DESCRIPTION	MONTANT (€ HT)
Avenue du Verger – Tranche 2 185 mètres / 18 branchements	70 000€ HT Agence Eau : 28 000€ HT Département : 21 000€ HT Autofinancement : 21 000€ HT
Poste de relevage d'entrée de la station d'épuration	42 000€ HT – Subventions sur 36 000€ HT Agence Eau : 10 800€ HT Département : 10 800€ HT Autofinancement : 20 400€
Renouvellement de nombreux équipements à la station d'épuration et pompes poste relevage Los Palaus	40 500€ HT
Passage 11 Novembre 1918 : suppression intrusions eaux claires parasites (casse réseaux)	5 085€ HT
Région de la Fontaine : suppression intrusions eaux claires parasites (regards non étanches)	2 850€ HT
Impasse de l'Ile : effondrement canal/réseau	3000€ HT
TOTAL	163 435€ HT

Accusé de réception en préfecture
 066-216601088-20260303 2026-03-03-N02-DE
 Date de télétransmission : 16/03/2026
 Date de réception préfecture : 16/03/2026

VOLUMES ANNUELS PRELEVES

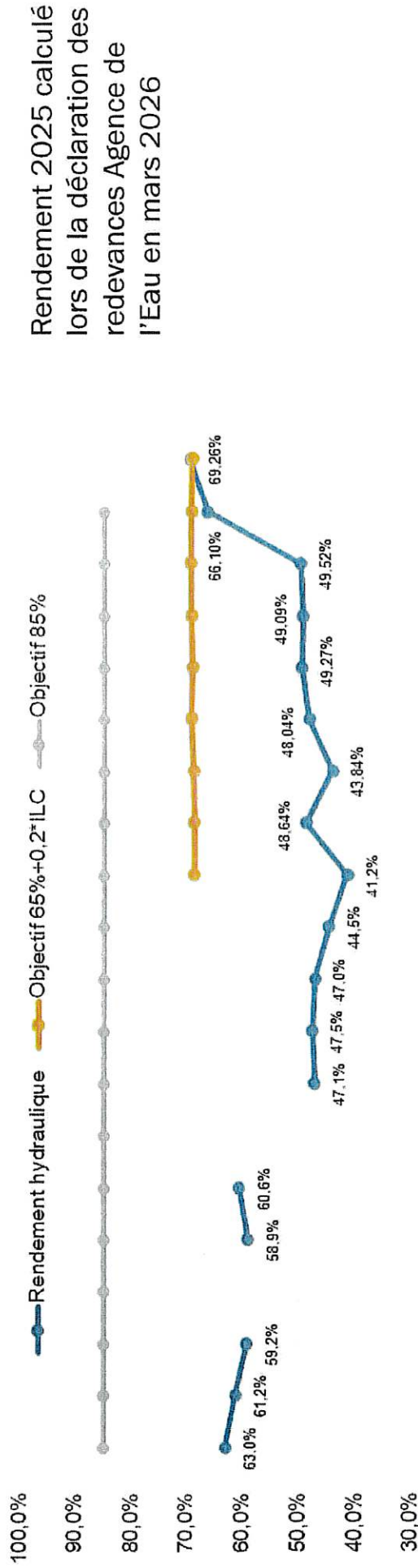
Forage Fount de la Mille - Volume annuel prélevé



Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-N02-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

RENDEMENT HYDRAULIQUE

Evolution du Rendement HYDRAULIQUE



Accusé de réception en préfecture
 066216601089-20260303-2026-03-03-N02-DE
 Date de télétransmission : 16/03/2026
 Date de réception préfecture : 16/03/2026

2026 – PROPOSITION D'INVESTISSEMENT A SELECTIONNER

ASSAINISSEMENT		MONTANT (€ HT)
STATION EPURATION		
<p>Renouvellement du dégrilleur de la station d'épuration</p> <p>Actuel installé en 2011 : casse régulière des brosses (6 600€ HT) → Non adapté aujourd'hui avec l'importante quantité de déchets abrasifs et de lingettes</p> <p>Conseil d'Exploitation : demande subventions 2 octobre 2024 sur 47 880€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence Eau : Refus – Ne rentre pas dans les travaux éligibles - Département : 30% = 47 880€ HT 	<p>47 880€ HT</p> <p>Département 30% : 14 364€ HT Reste à charge 70% : 33 516€ HT</p>	
STATION EPURATION		
<p>Contrôle débitmètre d'entrée de déversement en tête de station : 2 000€ HT</p> <p>Attention, prévoir réserve de 40 000€ HT pour le renouvellement d'équipements si besoin</p>	<p>2 000€ HT + 40 000€ HT = 42 000€ HT</p>	
COMMUNE		
<p>Rue Danton – Mise en conformité des branchements d'eaux usées</p>	<p>7 500€ HT / 9 logements non raccordés Devis 4 182€ TTC - Régie participe à hauteur de 1 000€ TTC par logement</p>	
COMMUNE		
<p>Rue de la Fontaine – Mise en conformité du branchement d'eaux usées</p>	<p>2 155€ HT Devis total privé/public 7 370€ TTC Régie participe à hauteur de 2 370€ TTC</p>	
ZAE LOS PALAUS		
<p>Renouvellement armoire électrique du poste de relevage</p>	<p>15 000€ HT</p>	
COMMUNE		
<p>Place de los Bibes effondrement réseau</p>	<p>11 200€ HT Double conduite d'eaux usées / Basculer 4 branchements sur la conduite récente</p>	
TOTAL		<p>Hors subvention : 125 735€ HT Avec subvention : 111 371€ HT</p>

Hors travaux courants du marché à bons de commande nécessaires au fonctionnement (réparation casses, suppression eaux claires parasites) – A noter une augmentation moyenne de +10% sur ce marché vs 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-202603-2026-03-03-N02-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

2026 – PROPOSITION D'INVESTISSEMENT A SELECTIONNER

EAU POTABLE	MONTANT (€ HT)
<p style="text-align: center;">COMMUNE</p> <p>Avenue du 8 mai 1945 – Présence de 3 conduites dont 2 en amiante-ciment et 1 en fonte Suppression des 2 conduites en amiante-ciment (Interaction réfection voirie commune Avenue du 8 mai 1945)</p> <p>Conseil d'Exploitation : demande subventions 3 juin 2025 sur 97 000€ HT - Agence Eau : En attente - Département : En attente (vote séance février 2026)</p>	<p>97 000€ HT</p> <p>Agence Eau 50% : 48 500€ HT Département 30% : 29 100€ HT Reste à charge 20% : 19 400€ HT</p>
<p style="text-align: center;">COMMUNE</p> <p>Recherche de fuites Loggers de bruit (480€ HT par logger) + Tablette (achat unique = 1800€ HT) – Nombre loggers à définir</p> <p>Conseil d'Exploitation : demande subventions 2 mars 2025 sur 10 000€ HT - Agence Eau : Refus – Ne rentre pas dans les travaux éligibles - Département : 30% = 3 000€ HT</p>	<p>10 000€ HT</p> <p>Département 30% : 3 000€ HT Reste à charge 70% : 7 000€ HT</p>
<p style="text-align: center;">EQUIPE</p> <p>Recrutement d'un agent technique : technicien électromécanicien (charges au prorata)</p>	<p>Charges personnel prévoir 45 000€ HT/an</p>
<p style="text-align: center;">EQUIPE</p> <p>Véhicule(s) adapté(s) au travail de la Régie : 1 véhicule ou 2 véhicules en cas de recrutement 25 000€ HT par véhicule soit 50 000€ HT</p>	<p>65 000€ HT</p>
<p>TOTAL</p> <p>Achat matériel en cas de recrutement : prévoir 15 000€ HT</p>	<p>Hors subvention : 217 000€ HT Avec subventions : 136 400€ HT</p>

Hors travaux courants du marché à bons de commande nécessaires au fonctionnement (réparation fuites, opportunités travaux sur les branchements) – A noter une augmentation moyenne de +10% sur ce marché vs 2025

Logiciels facturation et comptabilité : étude en cours pour accélérer et faciliter la saisie informatique

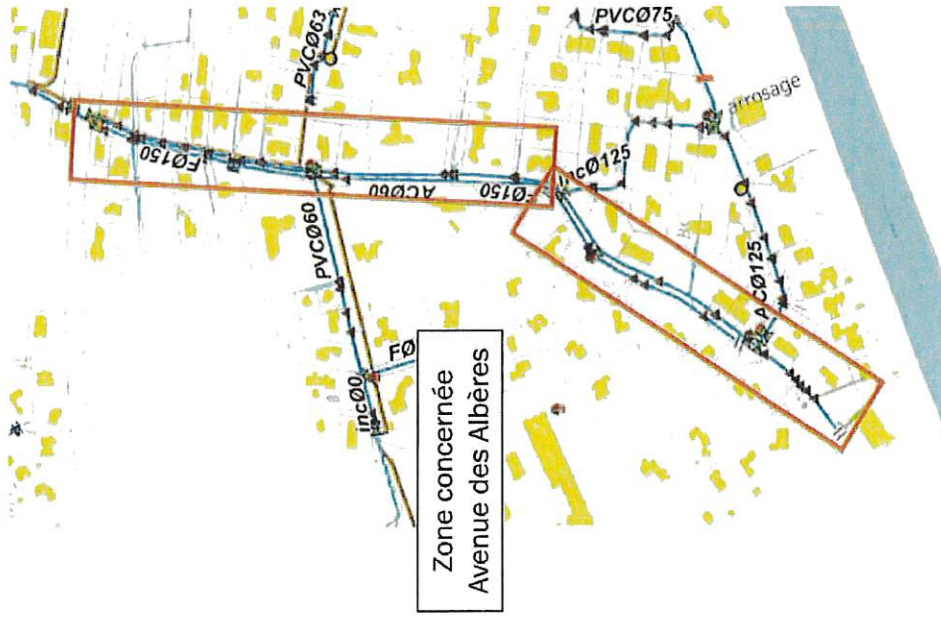
15

Accusé de réception en préfecture
066-216601084-20260303-2026-03-03-N02-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

FIN 2026/2027 – PERSPECTIVES DOSSIERS SUBVENTION

Avenue des Albères : Eau potable

- Présence de deux conduites d'eau : 1 en fonte et 1 en amianté-ciment
- Mi-Janvier 2026 : essais réalisés en interne pour définir les branchements pris sur la fonte et sur l'amianté-ciment
- Février 2026 : rédaction du Cahier des charges et consultation préliminaire
- Avril 2026 : demande de subventions - En général : 1 an avant d'avoir le retour des subventions



Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260303-2026-03-03-N02-DE
Date de télétransmission : 16/03/2026
Date de réception préfecture : 16/03/2026

03. PROTECTION FONCTIONNELLE D'UNE FONCTIONNAIRE TERRITORIALE. CONVENTION.

Par délibération 2025-11-04-N13 du 4 novembre 2025, le Conseil Municipal a accordé à Kathleen MONNET, fonctionnaire titulaire de la Commune, la protection fonctionnelle dans le cadre d'une procédure pour plainte déposée à l'encontre d'une administrée.

Afin de pouvoir la représenter lors de l'audience correctionnelle au Tribunal de Grande Instance de Perpignan, l'avocat de l'agent a établi une convention d'honoraires pour un montant forfaitaire H.T. de 2 000 €.

Olivier Senyarich précise que l'audience a été reportée par manque de magistrats.
Elle se tiendra le 17 mars au matin.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Rappelle que par délibération 2025-11-04-N13 du 4 novembre 2025, le Conseil Municipal a accordé à Kathleen MONNET, fonctionnaire titulaire de la Commune, la protection fonctionnelle dans le cadre d'une procédure pour plainte déposée à l'encontre d'une administrée,

Acte télétransmis en
préfecture le
16.03.2026
Réceptionné en
préfecture le
16.03.2026
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 17.03.2026

Fait part que l'agent souhaite être représentée par un avocat lors de l'audience correctionnelle au Tribunal de Grande Instance de Perpignan,

Présente la convention d'honoraires, établie par l'avocat de l'agent, pour un montant forfaitaire de 2 000 € H.T.,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention d'honoraires entre la Commune et l'avocate représentant Kathleen MONNET, fonctionnaire titulaire de la Commune, bénéficiaire de la protection fonctionnelle,

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires au règlement des honoraires de l'Avocate seront inscrits au budget,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

04. A.N.T.A.I.. CONVENTION POUR LES AVIS DE MISE EN FOURRIERE.

Le service de la police municipale déclenche les procédures de mise en fourrière des véhicules en infraction en lien avec la SARL Prodeco, titulaire de la convention d'exploitation. Les collectivités territoriales ont la possibilité de confier à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.) l'impression et l'envoi des avis de mise en fourrières aux titulaires de certificats d'immatriculation français et résidant en France.

Dès l'émission du procès-verbal de constatation de la mise en fourrière effectuée via l'application « P.V. électronique », un courrier est automatiquement transmis au propriétaire du véhicule. En contrepartie, l'A.N.T.A.I. facturera à la commune 1,78 € par avis envoyé, en sus du coût de l'affranchissement.

La convention prendra fin le 31 décembre 2028 et pourra être reconduite par avenant.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Fait part que le service de la police municipale déclenche les procédures de mise en fourrière des véhicules en infraction en lien avec la SARL Prodeco, titulaire de la convention d'exploitation,

Acte télétransmis en
préfecture le
16.03.2026

Réceptionné en
préfecture le
16.03.2026

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 17.03.2026

Informe que les collectivités territoriales ont la possibilité de confier à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.) l'impression et l'envoi des avis de mise en fourrières aux titulaires de certificats d'immatriculation français et résidant en France,

Précise que, dès l'émission du procès-verbal de constatation de la mise en fourrière effectuée via l'application « P.V. électronique », un courrier est automatiquement transmis au propriétaire du véhicule ; en contrepartie, l'A.N.T.A.I. facturera à la commune 1,78 € par avis envoyé, en sus du coût de l'affranchissement,

Présente la convention dont la durée se termine au 31 décembre 2028,

Précise qu'elle pourra être éventuellement reconduite par avenant,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention avec l'A.N.T.A.I.

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 et suivants,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

05. POLICE MUNICIPALE. CONVENTION AVEC LE STAND DE TIR DE BANYULS SUR MER.

Une procédure a été lancée pour que les agents de la police municipale soient armés.

Deux centres de tir, un à Banyuls sur Mer et l'autre à Baixas, permettent aux agents d'effectuer des séances obligatoires d'entraînement au tir.

Pour le centre de Baixas, la prestation est facturée à hauteur de 100 € par agent pour l'année.

Pour celui de Banyuls sur Mer, le montant est de 50 € par demi-journée pour l'année.

La facturation n'est émise que si le stand de tir est effectivement utilisé.

Aux vues des nombreuses demandes de formation au niveau départemental, le partenariat avec les deux stands de tir permet de bénéficier d'un éventail de créneaux plus importants.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Informe qu'une procédure a été lancée pour que les agents de la police municipale soient armés,

Acte télétransmis en

préfecture le

16.03.2026

Réceptionné en

préfecture le

16.03.2026

Le Maire certifie sous

sa responsabilité le

caractère exécutoire

du présent acte.

Affiché le 17.03.2026

Fait part qu'un centre de tir, situé à Banyuls sur Mer, permet aux agents d'effectuer des séances obligatoires d'entraînement au tir,

Précise que la prestation est facturée à hauteur de 50 € par demi-journée et que la facturation n'est émise que si le stand de tir est effectivement utilisé,

Présente la convention avec le centre de tir situé à Banyuls sur Mer,

Précise qu'aux vues des nombreuses demandes de formation au niveau départemental, le partenariat avec plusieurs stands de tir permet de bénéficier d'un éventail de créneaux plus importants,

Mentionne qu'une convention avec le centre de tir situé à Baixas sera également présentée à l'approbation de l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention avec le stand de tir situé à Banyuls sur Mer,

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 et suivants,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

06 POLICE MUNICIPALE. CONVENTION AVEC LE STAND DE TIR DE BAIXAS.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Informe qu'une procédure a été lancée pour que les agents de la police municipale soient armés,

Acte télétransmis en
préfecture le
16.03.2026

Réceptionné en
préfecture le
16.03.2026

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 17.03.2026

Fait part qu'un centre de tir, situé à Baixas, permet aux agents d'effectuer des séances obligatoires d'entraînement au tir,

Précise que la prestation est facturée à hauteur de 100 € annuel par agent et que la facturation n'est émise que si le stand de tir est effectivement utilisé,

Présente la convention avec le centre de tir situé à Baixas,

Précise, qu'aux vues des nombreuses demandes de formation au niveau départemental, le partenariat avec plusieurs stands de tir permet de bénéficier d'un éventail de créneaux plus importants, une convention avec le centre de tir situé à Banyuls sur Mer a été approuvée par l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention avec le stand de tir situé à Baixas,

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 et suivants,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

07. OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE CONJOINTES DE « FOOD TRUCK » ET « AIRE DE JEUX ».

Par délibération du 2025-11-04-N05 du 4 novembre 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un accord de principe pour la mise à disposition d'une dépendance du domaine public de la Commune sur le site des lacs.

Par délibération 2025-11-04-N06 du 4 novembre 2025, le Conseil Municipal a adopté les termes de l'appel à projet pour les activités commerciales conjointes de « food truck » et « aire de jeux ».

L'avis d'appel à candidatures a été publié le 18 novembre 2025 sur l'Indépendant et le Midi Libre.

Un seul dossier a été déposé, à savoir celui de l'entreprise "L'encas d'Aqui".

La Commission "Marché public" s'est réunie le 2 février 2026, et aux termes des discussions et divers échanges propose de retenir la candidature de l'entreprise « L'Encas d'Aqui ».

Régis Bienaimé demande que comprennent les 100 euros de charges. M. le Maire répond qu'il s'agit de l'électricité. Régis Bienaimé demande sur quelle base le calcul a été fait. M. Le Maire répond que cela a été fait sur la base de la consommation de l'année dernière et ajoute que l'aire de jeux sera moins énergivore car le nombre de jeux gonflables va être réduit.

Joseph Noguera lit l'article 8 du projet de convention qui porte sur l'entretien des lieux par l'occupant. Il demande comment est établie la zone que doit entretenir l'occupant. M. le Maire répond qu'il s'agit de la zone qui est clôturée et qu'il doit veiller à ce que l'environnement soit respecté. Ce qui a été fait pendant 5 ans car ce n'est pas le food truck qui a généré des déchets supplémentaires. Joseph Noguera repose sa question sur la zone qui incombe à l'occupant pour la propreté, le nettoyage et le débroussaillage, et celle qui incombe à la Commune car souvent les gens se plaignent de la propreté autour de cette zone. M. le Maire répond que ce qui incombe à la Commune est la partie en dehors de la zone clôturée. Joseph Noguera ajoute que la zone est restée non débroussaillée pendant plusieurs mois cet été. M. le Maire précise qu'il n'a pas noté de mauvais entretien l'été et que l'été, en dehors de la zone du food truck, l'entretien est réalisé par le chantier école.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Rappelle que, par délibération du 2025-11-04-N05 du 4 novembre 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un accord de principe pour la mise à disposition d'une dépendance du domaine public de la Commune sur le site des lacs,

Acte télétransmis en
préfecture le
16.03.2026
Réceptionné en
préfecture le
16.03.2026
Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.
Affiché le 17.03.2026

Rappelle que, par délibération 2025-11-04-N06 du 4 novembre 2025, le Conseil Municipal a adopté les termes de l'appel à projet pour les activités commerciales conjointes de « food truck » et « aire de jeux »,

Précise que l'avis d'appel à candidatures a été publié le 18 novembre 2025 sur l'Indépendant et le Midi Libre,

Fait part qu'un seul dossier a été déposé, à savoir celui de l'entreprise "L'encas d'Aqui",

Informe que la Commission "Marché public" s'est réunie le 2 février 2026, et aux termes des discussions et divers échanges propose de retenir la candidature de l'entreprise « L'Encas d'Aqui »,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE l'occupation du domaine public à l'entreprise « L'Encas d'Aqui » pour les activités commerciales conjointes de « food truck » et « aire de jeux »

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'entreprise "L'encas d'Aqui", représentée par Mme Béatrice CARMINATI, gérante,

08. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « SANTE ». ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTE » SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Par délibération du 2025-12-16-N21 du 16 décembre 2025, le Conseil Municipal a instauré et déterminé le montant de la participation employeur dans le cadre de la souscription d'une protection sociale complémentaire « Santé ». Cette participation de 15 €, pouvant être versée :
soit dans le cadre d'une complémentaire santé choisie par l'agent, soit dans le cadre de la complémentaire santé retenue au travers de la convention du centre de gestion des Pyrénées Orientales,
Par délibération du 2025-12-16-N22 du 16 décembre 2025, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour intégrer la convention de participation du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale et a autorisé le Maire à saisir le Comité Social Territorial, avis rendu le 18 février 2026.
Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Rappelle que par délibération du 2025-12-16-N21 du 16 décembre 2025, le Conseil Municipal a instauré et déterminé le montant de la participation employeur dans le cadre de la souscription d'une protection sociale complémentaire « Santé »,

Acte télétransmis en
préfecture le
16.03.2026

Réceptionné en
préfecture le
16.03.2026

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
du présent acte.

Affiché le 17.03.2026

*Précise que cette participation de 15 €, pourrait être versée :
soit dans le cadre d'une complémentaire santé choisie par l'agent,
soit dans le cadre de la complémentaire santé retenue au travers de la convention du centre de gestion des Pyrénées Orientales,*

Rappelle que par délibération du 2025-12-16-N22 du 16 décembre 2025, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour intégrer la convention de participation du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale et a autorisé le Maire à saisir le Comité Social Territorial,

Précise que le Comité Social Territorial a rendu un avis le 18 février 2026,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'ADHERER, à compter du 1^{er} mai 2026, à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion des Pyrénées Orientales et la société Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.),

PREND ACTE que la Commune ayant fait le choix d'adhérer à la convention « Santé » du centre de gestion des Pyrénées Orientales, seuls les agents adhérents à ce dispositif pourront percevoir la participation « Employeur »,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

La séance est levée à 21 h 30.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

